

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

PLAN DE MANDAT

2008-2014

SOMMAIRE

1- Prendre en compte le contexte national et mondial	3
2. Promouvoir un modèle de développement équilibré et pérenne	4
2.1. Garder le cap du dynamisme.....	4
a- Soutenir notre économie.....	4
b- Porter de grands projets structurants.....	5
c- Rayonner, attirer et accueillir.....	5
2.2. Construire une agglomération à dimension humaine	6
a- Assurer la solidarité sociale et territoriale :	6
b- Promouvoir la solidarité dans le monde	7
c- Favoriser le débat public, le dialogue et l'engagement du citoyen	7
2.3. Faire de l'environnement un moteur de développement.....	8
a- Promouvoir un nouveau modèle de développement territorial	8
b- Agir pour une mobilité respectueuse de l'environnement	9
c- Allier sobriété, efficacité et substitution énergétique	10
d- Garantir un environnement sain et prévenir les risques.....	10
3. Construire la métropole à différentes échelles.....	11
3.1. Développer le Grand Lyon	11
a- Organiser une agglomération multipolaire	12
b- Faire évoluer les conférences des maires	13
c- Ouvrir le dialogue sur le périmètre de l'agglomération.....	13
d- Engager la réflexion sur de nouvelles compétences.....	14
3.2 Construire une gouvernance métropolitaine.....	14
3.3 Faire vivre la région urbaine de Lyon.....	15
a- REAL.....	15
b- Connecter la métropole avec les autres territoires et le reste du monde.....	15
3.4 Une métropole en réseau.....	17
a- Renforcer nos coopérations avec les grandes métropoles voisines	17
b- Être le trait d'union de l'Europe du Nord et du Sud	17

1- Prendre en compte le contexte national et mondial

Le nouveau mandat s'ouvre dans un contexte particulier : celui d'une crise économique qui vient bouleverser un certain nombre de nos fondamentaux. Cette crise aura, à n'en pas douter, un impact fort sur les politiques publiques locales et nous amènera sans doute à prendre des décisions pour en corriger les effets au niveau de l'agglomération et préserver au maximum, pour nos concitoyens, un niveau de développement élevé.

Comme le souligne le Conseil de Développement, nous savons que derrière cette crise, des mutations profondes sont en cours qui marquent une nouvelle étape historique.

- La première mutation, dont cette crise est évidemment le produit, c'est celle d'un monde globalisé dans lequel les économies des différents pays inter-réagissent de plus en plus fortement, où l'extension généralisée des biens, des services et des savoirs, l'interconnexion des marchés financiers demandent de nouvelles régulations. Un monde où de nouvelles puissances ont émergé comme la Chine, l'Inde ou le Brésil, qui viennent changer durablement l'équilibre sur lequel nous vivions jusque-là.
- La deuxième révolution qu'il nous faut prendre en compte est celle des sciences et des techniques avec des bouleversements majeurs, tant dans le domaine de l'information, des biotechnologies, de l'intelligence artificielle, des technologies de l'infiniment petit. Cette révolution va modifier notre rapport à l'espace et au temps et va induire un changement dans la nature même du vivant.
- La troisième révolution en cours est ce qu'il est convenu d'appeler l'urgence écologique. Notre modèle de développement, fondé sur un processus d'extension constante de la production et de la diffusion des richesses matérielles, a dépassé les capacités biologiques de la Terre. Nous vivons à crédit et nous épuisons les ressources naturelles. Pour la première fois dans l'histoire de l'Humanité, nos activités sont en train de modifier artificiellement les grands équilibres régulateurs. Crise énergétique, crise climatique et crise alimentaire, il y va de la survie de l'espèce d'inverser ces tendances.

Ces mutations ont évidemment un impact sur nos territoires, que ce soit en termes de mobilité, de pollution, de vieillissement des populations, de délocalisation, d'équilibre entre les diverses composantes de la société et du territoire, etc.

Face à ces bouleversements, face à ce contexte de crise, face à ces contraintes, nous devons plus que jamais opposer notre responsabilité d'élus et affirmer le rôle de notre métropole pour apporter une contribution positive aux enjeux du 21^{ème} siècle.

Cette responsabilité réside en premier lieu dans les choix que nous faisons aujourd'hui et que ce plan de mandat reflète. Ils engageront notre avenir à tous.

Le mandat précédent fut un véritable mandat de lancement. Nous avons placé l'agglomération dans une dynamique de renouveau, de progrès, d'innovation, de rayonnement, mais aussi de plus grande solidarité, de plus grande équité entre les territoires et les populations, dans une logique de développement pérenne.

C'est dans cette voie que nous poursuivrons, avec des ambitions plus fortes encore en matière de développement économique et de rayonnement international, des exigences renouvelées en matière d'équilibre social et une volonté affirmée de faire de notre métropole un exemple en matière de développement durable.

2. Promouvoir un modèle de développement équilibré et pérenne

Nous voulons faire du Grand Lyon, un modèle de territoire attractif et compétitif en nous appuyant sur un développement économique fort, équilibré, responsable et moteur d'un développement durable, avec comme ambition de construire une métropole où il fait bon vivre et où chacun puisse s'épanouir.

Pour poursuivre nos politiques dans les domaines du transport, du logement, de la culture, pour améliorer la qualité de vie des habitants, il est indispensable que notre territoire reste dynamique pour créer de la richesse.

C'est pourquoi nous entendons, encore et toujours, placer le développement économique au cœur de nos politiques.

2.1. Garder le cap du dynamisme

L'économie lyonnaise doit, plus que jamais, faire face aux défis qu'impose l'économie mondiale pour attirer et garder sur notre territoire les entreprises qui génèrent des emplois. Pour garantir ce dynamisme, nous favoriserons l'économie de la connaissance, encouragerons les initiatives et agirons pour la promotion et le rayonnement de notre territoire.

a- Soutenir notre économie

Si ce sont les entrepreneurs qui génèrent les emplois, notre devoir est de créer l'environnement le plus favorable possible à l'activité économique.

Notre conviction repose sur le fait que, dans le vaste mouvement de recomposition actuel, le territoire a un rôle majeur à jouer et des missions à assumer. Les réussites que nous avons enregistrées durant le mandat précédent démontrent que nous savons fédérer les énergies pour partager une stratégie commune et être capable de la mettre en œuvre.

Demain, encore plus qu'hier, compte tenu de la conjoncture, nous devons nous appuyer sur nos partenariats pour poursuivre et conforter les actions que nous avons initiées.

Nous soutiendrons notre tissu économique local, notamment les PME innovantes qui créent des emplois, et qui sont les plus vulnérables face à la crise économique, avec une politique foncière et une offre complète de services adaptés à leurs besoins. Nous poursuivrons notre action volontariste en faveur de l'entrepreneuriat, afin de consolider et pérenniser nos avancées.

Pour faire de notre économie une économie de pointe compétitive, nous conforterons nos pôles de compétitivité sur la scène internationale, nous miserons sur l'innovation, l'université et la

recherche et nous soutiendrons les secteurs porteurs de croissance comme les cleantech, les industries créatives et les technologies de l'information et de la communication.

Nous défendrons un développement économique équilibré conjuguant compétitivité et développement social. L'incitation et l'aide au développement de certaines activités pourront être envisagées en fonction de la capacité des entreprises à créer des emplois compatibles avec les niveaux de formation du bassin d'emploi concerné et une réflexion sera menée sur les implantations d'activités en regard de leurs politiques d'intégration. Nous continuerons à utiliser le levier des clauses d'insertion dans les marchés publics et nous soutiendrons le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, comme une composante essentielle du développement économique de notre territoire.

Cette politique de soutien au tissu économique local sera menée en poursuivant la gouvernance que nous avons mise en place, à travers Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise, Lyon Ville de l'Entrepreneuriat ou encore ONLYLYON, et nous mènerons une réflexion sur son élargissement à d'autres acteurs du territoire, comme les acteurs culturels et sociaux.

b- Porter de grands projets structurants

Le dynamisme de notre territoire est également basé sur notre capacité à lancer de grands projets structurants. C'est pourquoi nous portons avec conviction des projets innovants et de grande qualité qui attirent, embellissent l'agglomération et la rendent plus agréable à vivre.

Avec la City de Lyon à la Part-Dieu, nous ferons de l'agglomération lyonnaise une métropole attractive sur le plan tertiaire.

Avec le projet Confluence, nous doterons le cœur de l'agglomération d'un quartier adapté aux futurs modes de vie.

Avec les projets Grand Clément et Pixel, nous créerons à Villeurbanne une polarité centrale à l'échelle du Grand Lyon.

Avec le Carré de Soie, le Grand Stade, les aménagements liés au tramway T3 (Léa), le pôle multimodal de la Saulaie à Oullins et le prolongement du métro B ou encore le Boulevard Urbain Est, nous progressons vers une agglomération multipolaire.

Nous continuerons à développer nos grands sites économiques : Gerland, Techlid, le Technopole de la Porte des Alpes, afin de leur donner un standard européen et nous accompagnerons la mutation de la Vallée de la Chimie, ainsi que la redynamisation de zones économiques, comme celles de Givors ou de Grigny.

c- Rayonner, attirer et accueillir

Fernand Braudel disait de Lyon que « *les fées qui la favorisent sont étrangères* ».

Pour garantir le développement de notre territoire, nous poursuivrons les efforts engagés pour renforcer notre visibilité à l'international et augmenter notre capacité d'accueil.

Nous soutiendrons fortement le développement du tourisme, en maintenant le tourisme d'affaires et en s'appuyant sur le tourisme urbain.

Afin d'augmenter notre capacité d'accueil, nous conforterons l'aéroport Saint-Exupéry comme plate-forme européenne, nous accompagnerons le développement d'Eurexpo pour faire de notre

agglomération un pôle majeur de salons et d'événements professionnels et nous augmenterons le nombre de chambres d'hôtel en comblant notre déficit en 3 et 4 étoiles.

Nous poursuivrons également nos actions de promotion internationale à travers ONLYLYON et nous confirmerons notre engagement au sein des réseaux de villes et des réseaux thématiques.

Pour renforcer la capacité d'influence européenne de notre agglomération, nous affirmerons davantage notre présence à Bruxelles, notamment auprès du Comité des Régions.

2.2. Construire une agglomération à dimension humaine

Au-delà de son rayonnement économique, il est d'autres critères pour juger de l'excellence d'une agglomération. La qualité de vie, le logement, la mobilité, le respect de l'environnement, la cohésion sociale et l'ambiance urbaine deviennent de plus en plus fondamentaux. Ils sont au cœur de notre projet et en révèlent le but : la Cité que nous voulons construire est une cité pour l'Homme.

a- Assurer la solidarité sociale et territoriale :

Notre premier objectif est de construire des logements pour répondre à la demande des nouveaux habitants et à l'évolution des modes de vie, tout en poursuivant nos objectifs de mixité.

Nous savions déjà que de nombreux ménages étaient en attente d'un logement, mais aujourd'hui à cette crise s'ajoutent les difficultés que peuvent connaître les acteurs de la filière. C'est en prenant en compte ces deux contraintes majeures que nous devons penser notre politique du logement pour ce mandat.

Malgré les difficultés économiques annoncées, nous défendrons toujours plus ce modèle de mixité et d'équilibre qui donne du sens au développement de notre agglomération et nous affirmerons notre volonté de travailler avec nos partenaires privés et publics pour relever ensemble le défi du logement et de la solidarité.

Pour notre part, nous calibrerons notre action foncière à l'aune des ambitions qui sont les nôtres. Nous produirons des logements sociaux de manière équilibrée en introduisant de la mixité sur tous les territoires et nous poursuivrons et engagerons des programmes de rénovation urbaine comme à la Duchère, à Rillieux-la-Pape, à Vaulx-en-Velin, à Vénissieux et sur le secteur de Mermoz. Notre politique de l'habitat prendra en compte la diversité des populations et les évolutions des modes de vie pour produire une offre de logement adaptée aux besoins.

La mixité et la solidarité, ne se traduisent pas seulement au travers de notre politique de logement. Elle se concrétise aussi par la réalisation de lignes fortes de transports en commun favorisant le désenclavement des quartiers situés en première couronne ou encore par des dispositifs d'emploi et d'insertion (clauses d'insertion dans les marchés publics, soutien à la création de micro entreprises...).

b- Promouvoir la solidarité dans le monde

Ce que nous faisons au niveau local, nous souhaitons également l'appliquer à une échelle globale. Nous pensons notre agglomération dans le monde, et notre conception de la solidarité dépasse ses frontières.

Ainsi, le Grand Lyon continuera à s'engager dans des actions de coopération décentralisée, en direction des pays du Sud avec ses partenaires du pourtour méditerranéen, d'Afrique subsaharienne et d'Asie, pour l'accès aux services de première nécessité et pour l'appui à la gouvernance locale. Nous nous engagerons notamment à atteindre les objectifs du Millénaire (ONU) pour l'eau et l'assainissement et nous poursuivrons notre engagement au sein du réseau « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU). Des nouvelles pratiques de coopération seront encouragées, les projets en cours seront évalués et, en fonction, les villes du réseau seront incitées à mettre en œuvre les préconisations qui en seront issues.

Nous renforcerons les synergies entre tous les acteurs de la solidarité internationale pour que notre action soit à la fois plus efficace et plus lisible. Nous consoliderons nos partenariats sur des projets concrets en agissant avec les agences de coopération internationale, et en réseau avec d'autres villes, dans le cadre de programmes concertés.

Nous mettrons en œuvre des partenariats en faveur de la recherche sur la lutte contre les pandémies, en relation avec Lyon Biopôle et nous confirmerons notre engagement pour la solidarité numérique.

c- Favoriser le débat public, le dialogue et l'engagement du citoyen

En mai 2003, le Grand Lyon est devenu la première communauté urbaine de France à se doter d'une Charte de la Participation. Cet acte politique fort témoigne de la volonté du Grand Lyon de donner l'occasion, mais aussi l'envie, à tous ceux qui le souhaitent de devenir des acteurs de leur cadre de vie, d'exercer leur responsabilité de citoyen, de participer au renouveau du débat public. Nous poursuivrons cette ambition en co-élaborant, avec le Conseil de Développement, l'Acte 2 de la Charte de la Participation afin de relever 3 défis.

Le premier est fondamentalement politique : grandir en démocratie. Pour être pleinement représentative la démocratie doit être participative (favoriser la participation des citoyens à la vie de la Cité) et consultative (développer le débat public). Il y a au cœur du pari démocratique un juste équilibre à (re)fonder entre ces deux piliers.

Deuxième défi, celui d'une plus grande efficacité de l'action publique. Nos concitoyens sont porteurs d'une connaissance d'usage de leur territoire, de leur quartier. Cette expertise mise au service de la conception d'un projet ou d'une politique publique est source d'enrichissement pour les services, les concepteurs et les élus.

Troisième défi, celui du vivre ensemble, de la cohésion sociale. C'est, en effet, en faisant appel aux ressources de chacun, par le dialogue, par la confrontation d'idées, par l'affrontement d'intérêts contradictoires que l'on construit du désir de vivre ensemble, de l'envie d'agir ensemble.

Pour relever ces défis, nous poursuivrons et développerons les multiples démarches participatives engagées sur les quatre volets de l'action publique du Grand Lyon : la stratégie d'agglomération

(prospective, SCOT,...), les politiques publiques (PLU, PLH, Agenda 21, Plan Climat...), les projets d'aménagement et de développement, ainsi que les services publics de proximité. Nous travaillerons à l'élargissement des démarches participatives en direction des publics qui sont le plus souvent absents du débat public (les jeunes, les habitants en situation de précarité...).

Nous consoliderons les instances permanentes de concertation mises en place : Conseil de Développement, Commission Consultative des Services Publics Locaux... Nous animerons un réseau des acteurs de la démocratie participative dans l'agglomération afin de développer l'échange et la capitalisation des expériences entre le Grand Lyon, les communes, les conseils de quartier, les associations.

Nous développerons le dialogue avec les habitants, les conseils de quartier et le milieu associatif afin d'expérimenter des actions en coresponsabilité pour améliorer la qualité des services publics et de la gestion urbaine de proximité (propreté, tri sélectif, eau, voiries de proximité...). Dans cet esprit le lancement du système de gestion des plaintes et réclamations en 2010 permettra d'assurer une meilleure réactivité et un suivi des demandes d'interventions des Maires, des habitants et des instances locales de participation (conseils de quartier, CIL...).

2.3. Faire de l'environnement un moteur de développement

La prise de conscience de la nécessité d'un développement plus durable à l'échelle de la planète est désormais largement partagée. Elle se double d'une affirmation de plus en plus forte de la nécessaire responsabilité de chaque citoyen, de chaque collectivité, de chaque organisation, dans la mise en œuvre de ce développement durable et dans l'évolution des comportements.

C'est pourquoi, le développement durable sera l'axe qui sous-tend toutes les actions du Grand Lyon.

Nous nous appuierons sur une nouvelle génération d'Agenda 21 qui précisera l'articulation avec les agendas 21 élaborés par les communes ou groupes de communes et mobilisera davantage les associations et les partenaires du monde économique afin de préfigurer une « gouvernance du développement durable », comme nous l'avons expérimenté dans le cadre des Agendas 21 territoriaux du Val de Saône et de la Vallée de la Chimie.

Afin de mieux garantir la prise en compte du développement durable, nous systématiserons l'usage de la « grille développement durable » dans la phase d'élaboration et de la mise en œuvre de tous nos projets.

a- Promouvoir un nouveau modèle de développement territorial

En matière de développement territorial, nous avons à faire passer dans les actes une nouvelle façon de penser le développement du territoire. Nous agissons dans le sens d'une croissance maîtrisée de notre agglomération et d'une densification du tissu urbain en développant les activités économiques et l'habitat autour des axes de transports en commun.

Nous préserverons et nous mettrons en valeur les fleuves et les espaces naturels de l'agglomération. Nous aménagerons également des espaces verts et des espaces publics de proximité sur tout le territoire, notamment au travers des Projets Nature.

Nous porterons également une attention particulière à la biodiversité dans notre agglomération, un enjeu essentiel au niveau local et au niveau mondial. Nous protégerons la biodiversité au sein de la richesse de notre patrimoine naturel (fleuves, balmes, espaces naturels...) et nous la développerons au cœur de la ville (création d'espaces verts, plantations, arbres, jardins collectifs...).

Nous favoriserons également le maintien d'une agriculture périurbaine et nous encouragerons les circuits courts, de la production à la consommation.

Parce que nous pensons que l'urbain doit être au service de l'humain, nos projets seront sous tendus par la volonté que les hommes, les femmes et les enfants soient à même de vivre heureux au sein du Grand Lyon. C'est ce que nous avons fait hier avec l'aménagement des Berges du Rhône, et ce que nous ferons demain avec le projet Rives de Saône, qui s'étend de la pointe du Confluent (Lyon/La Mulatière) à Neuville/Genay.

b- Agir pour une mobilité respectueuse de l'environnement

Les déplacements représentent environ 30% de nos émissions de gaz à effet de serre. Nous agissons pour développer des alternatives crédibles à la voiture en améliorant l'offre en transports en commun et en favorisant une mobilité douce.

Le projet REAL, le RER de la métropole lyonnaise, est un projet majeur. Grâce à l'augmentation des cadences, l'amélioration des correspondances, la création de pôles multimodaux et la mise en place d'une tarification combinée, nous améliorerons considérablement la qualité de l'offre en transports en commun à l'échelle de la métropole.

A travers sa participation au Syndicat des Transports de l'Agglomération Lyonnaise, le Grand Lyon contribue au développement des transports collectifs. Ainsi, nous porterons des projets de lignes fortes, comme : la ligne de tramway T4, le prolongement de la ligne T2 vers Eurexpo en vue de son bouclage avec la ligne T3, la ligne A7 Nord-Sud entre la Doua et Gerland passant par le quartier des Gratte-Ciel à Villeurbanne, le renforcement de la liaison de Saint-Paul-Part-Dieu. Nous veillerons également à améliorer la desserte des zones industrielles et nous développerons les Plans de Déplacements d'Entreprises et les Plans de Déplacements Inter-Entreprises. Nous optimiserons la circulation des bus sur la voirie en améliorant la fluidité, notamment grâce à l'aménagement de couloirs de bus supplémentaires.

Afin d'améliorer toujours plus les conditions de circulation pour les cyclistes, nous développerons notre plan vélo dans le sens d'un plus grand maillage du territoire en voies cyclables et leur sécurisation avec la résorption des points noirs et accidentogènes.

Nous réaliserons de nouveaux axes structurants comme la passerelle modes doux reliant le parc de la Tête d'Or à Caluire, ou encore la réalisation d'un linéaire continu sur les Rives de Saône, et nous augmenterons les parcs de stationnements pour les vélos.

Nous réfléchissons à la mise en œuvre opérationnelle du « code de la rue », récemment entériné par décret ministériel, qui prévoit l'aménagement de chaussées à double-sens pour les cyclistes dans les zones 30 et de « zones de rencontre » à vitesse limitée à 20 km/h, avec le souci permanent d'assurer la sécurité de tous les usagers, et notamment des plus vulnérables d'entre eux.

Nous encouragerons également tous les déplacements à pieds en favorisant la proximité des activités (habitat, commerces, loisirs), en prenant en compte la sécurité des piétons dans tous

nos aménagements de voirie, avec notamment l'étude de création de nouvelles zones 30, et en portant une attention particulière à la finition des trottoirs.

La rénovation du tunnel de la Croix-Rousse, avec un tube réservé aux modes doux et aux transports en commun, et les aménagements liés à la réalisation du Pont Schumann se feront dans ce sens, pour un partage serein et apaisé de l'espace public, dans le souci de garantir la sécurité de chacun.

c- Allier sobriété, efficacité et substitution énergétique

En matière énergétique, nous avons comme objectif de réduire de 20% nos émissions de CO₂, de 20% notre consommation d'énergie et d'augmenter de 20% la part de nos énergies renouvelables dans notre consommation globale d'ici 2020. Pour atteindre ces objectifs, nous souhaitons :

- offrir une alternative crédible à la voiture, en particulier en ce qui concerne les habitants de la 1ère et de la 2è couronne de la région urbaine avec la mise en place de REAL et le développement des modes doux,
- permettre le développement des « Cleantech » en nous appuyant en particulier sur les pôles de compétitivité Axéléra et Lyon Urban Trucks and Bus. Nous nous mobiliserons en faveur des nouvelles techniques de construction et accompagnerons la mutation du couloir de la chimie.
- développer des éco-quartiers exemplaires dans les secteurs en construction (Confluence, quartier Castellane à Sathonay-camp, les Hauts de Feuilly à Saint- Priest, Carré de Soie...), comme dans les quartiers anciens (Sainte-Blandine, les Remparts de Trion dans le 5è arrdt de Lyon, ...),
- favoriser les installations en solaire thermique, photovoltaïque ainsi qu'en murs végétalisés.
- mettre en œuvre une stratégie exemplaire en matière de gestion et de valorisation des déchets.

Le Grand Lyon poursuivra les actions conduites dans le cadre du plan d'éducation au développement durable. Son objectif est de participer à l'évolution des comportements des citoyens, en partenariat avec les associations (animations scolaires, éducation populaire...), les acteurs publics (l'Éducation Nationale, communes...) et privés (entreprises délégataires, fondations...), pour que les usagers des espaces publics se sentent davantage en responsabilité de leur cadre de vie.

Nous accompagnerons les entreprises dans l'amélioration de leur activité afin qu'elles limitent leur impact sur l'environnement et nous poursuivrons notre soutien à la Maison Rhodanienne de l'Environnement.

d- Garantir un environnement sain et prévenir les risques

Le développement durable, c'est non seulement préserver la nature et nos ressources, mais c'est également protéger l'Homme.

La propreté, la réduction des déchets, leur traitement et leur valorisation, la gestion de l'eau sont des éléments essentiels du développement durable. Le Grand Lyon mènera une politique innovante dans ces domaines afin de trouver les meilleures solutions nous permettant de répondre dès aujourd'hui aux enjeux de demain. Ainsi, nous mettrons en œuvre le plan d'actions stratégiques sur les déchets, adopté en décembre 2007 et nous développerons la responsabilité

partagée en matière de propreté. En ce qui concerne l'eau, nous mettrons en place des solutions techniques pour réduire nos consommations, préserver la qualité et la ressource et récupérer les eaux de pluie.

D'une manière générale, nous renforcerons notre attention au bien-être en prenant systématiquement en compte les impacts de nos actions sur la santé et l'environnement. Nous serons attentifs à la qualité de l'air que l'on respire (COPARLY, SPIRAL, PPA), aux odeurs que l'on subit (RESPIRALYON), au bruit que l'on entend (carte du bruit, résorption des points noirs liés à la circulation, travaux, enrobés...) et à la qualité de l'eau que l'on consomme. En comprenant mieux nos impacts, grâce à des indicateurs de qualité, nous serons plus à même d'en réduire les effets.

Nous poursuivrons notre action, en partenariat avec les communes et l'État, en direction de la prévision, de la prévention et de la protection contre les risques naturels (inondations, mouvements de terrains, effondrements), technologiques (transport des marchandises dangereuses, accidents industriels, radioactivité, rupture de barrages) et sanitaires (biologiques, canicule, pandémies).

La réglementation en matière de sécurité des tunnels ayant évolué, nous prendrons nos responsabilités afin de garantir la sécurité de tous. Nous réaliserons les travaux nécessaires dans nos tunnels d'agglomération, notamment dans le tunnel de la Croix-Rousse où nous engagerons une rénovation lourde qui prévoit la création d'un tube de secours supplémentaire.

3. Construire la métropole à différentes échelles

Les orientations décrites ci-dessus concernent en priorité le Grand Lyon. Mais aujourd'hui la réalité quotidienne de nos concitoyens comme des entreprises, s'inscrit dans un grand bassin de vie et d'emplois de 2,75 millions d'habitants qui transcende largement les limites du Grand Lyon. En particulier, les déplacements se font aujourd'hui sur un périmètre structuré par l'étoile ferroviaire lyonnaise allant de Saint-Etienne à Bourgoin-Jallieu, de Villefranche-sur-Saône à Vienne, en passant par la gare de la Part-Dieu.

D'ici 2030 cette région urbaine pourrait attirer de 300 000 à 500 000 habitants supplémentaires et ainsi dépasser les 3 millions d'habitants.

Nous prendrons en compte cette nouvelle réalité qui prend forme sous nos yeux, de manière à éviter un développement anarchique de la ville, à éviter les ségrégations spatiales, à ménager des séquences vertes dans le tissu urbain, bref, à construire une métropole cohérente.

Pour ce faire, nous organiserons cette aire métropolitaine à différentes échelles.

3.1. Développer le Grand Lyon

L'agglomération lyonnaise connaît un double mouvement. En quelques dizaines d'années, le « cœur » de la métropole n'a cessé de se déployer, de sortir de ses murs. D'un hyper-centre concentré en presqu'île, il s'est ouvert, peu à peu, à tous les arrondissements de Lyon et à Villeurbanne. En parallèle, se développent de nouveaux quartiers qui dessinent une agglomération multipolaire.

a- Organiser une agglomération multipolaire

Conforter des pôles structurants sur l'ensemble du territoire est une question fondamentale pour notre développement économique et démographique, mais aussi pour mieux lutter contre les fractures urbaines, contre le risque de fragmentation sociale et spatiale de notre agglomération.

- La ville centre : Lyon-Villeurbanne

Le secteur centre, Lyon-Villeurbanne, s'organise autour de différents cœurs, comme la Presqu'île, le secteur élargi des Gratte-ciel à Villeurbanne, des centre-relais (Croix-Rousse, Vaise, Bachut, etc.) et des pôles d'équipements et de développement économique (Part-Dieu, La Doua, Gerland, etc.). Ce territoire comporte des enjeux :

- économiques (en renforçant la dimension de quartier d'affaires de la Part-Dieu, etc.),
- de poursuite et de développement de grandes opérations (Confluence, Carré de Soie, Pixel, etc.),
- de qualité des espaces publics et des parcs (reconversion de la Caserne Sergent Blandan, Rives de Saône, etc.),
- d'apaisement de la mobilité (zone 30, modes doux, etc.).

- Le Val de Saône

Ce territoire est soudé par une identité propre basée à la fois sur une géographie, un patrimoine architectural et naturel commun, mais aussi sur une volonté d'organiser plus fermement des cœurs de ville ou de villages, de prendre en charge la rénovation, le développement de zones industrielles permettant une dynamique économique propre du secteur (ZI Lyon Nord sur Neuville/Genay et ZI de Collonges-au-Mont-d'Or).

Le projet des Rives de Saône viendra conforter l'image de ce territoire, valorisera son patrimoine naturel et confortera son ancrage à l'agglomération plus urbaine.

- Le plateau Nord, Caluire, Rillieux et Sathonay Camp

Avec la zone industrielle de Perica, avec un développement démographique et résidentiel important (Projet du Centre à Caluire, ZAC Castellane à Sathonay-Camp, mutation du secteur des Marronniers), cette entrée Nord Est de l'agglomération est un territoire à enjeux forts.

Encore pénalisé par une desserte difficile, de nouvelles perspectives vont s'ouvrir pour ce territoire avec :

- dans le cadre de REAL, le pôle multimodal Sathonay/Rillieux et l'amélioration de la desserte ferrée Lyon Part-Dieu/Bourg en Bresse,
- la ligne forte C1/C2,
- la future passerelle qui reliera Caluire Saint-Clair à la Cité Internationale.

- L'Ouest

L'Ouest, qui bénéficie d'une image résidentielle harmonieuse, s'ouvre et continuera de s'ouvrir résolument à la mixité des habitants et des usages.

Dans le cadre de REAL, la desserte de ce territoire va se développer avec la modernisation des lignes ferroviaires et la constitution de plusieurs pôles multimodaux, autour de trois lignes cadencées, qui irrigueront également les communes limitrophes.

TECHLID, une des zones d'activités les plus anciennes et les plus importantes de l'agglomération lui a conféré une identité commune. Cette zone associe performance économique et haute qualité des services proposés à ses usagers. En conservant cette exigence, TECHLID continuera à se développer au cours de ce mandat.

- *Le Sud Ouest*

Ce territoire, qui forme un triangle reliant La Mulatière, Saint-Genis-Laval et Givors, centré autour d'Oullins, recèle un fort potentiel économique et de développement de l'habitat. Il lui manque encore aujourd'hui une structuration cohérente qui lui donnerait son unité.

La nouvelle liaison cadencée Givors - Perrache, l'arrivée du métro à Oullins -les études en cours ainsi que la prise en compte du Plan Campus nous permettront dans l'avenir de le prolonger jusqu'aux hôpitaux dans une conception globale des déplacements du secteur- , le pôle multimodal de la Saulaie et son potentiel de développement, la création de la halte d'Irigny, l'aménagement du pôle de Givors, devraient permettre de progresser dans cette voie.

- *L'Est*

L'Est connaît une formidable dynamique. Il va devenir la nouvelle frontière de l'agglomération avec des projets de grande ampleur, accompagnés par le développement des transports collectifs :

- Le Carré de Soie sur Vaulx-en-Velin et Villeurbanne
- L'ensemble PIXEL à Villeurbanne
- Le futur grand stade sur le site du Montout
- La restructuration de Meyzieu/Jonage
- Le Boulevard Urbain Est et les nouvelles lignes de transports en commun (prolongement du tramway T2 à Eurexpo et mise à l'étude de son prolongement futur jusqu'au site du Montout en vue de son bouclage avec T3), donnent progressivement une unité d'ensemble à ce territoire qui abrite un certain nombre d'équipements économiques majeurs pour l'agglomération (pôles agroalimentaire de Corbas, secteur aéroport de Bron, Porte des Alpes, Eurexpo, etc.)

b- Faire évoluer les conférences des maires

Pour poursuivre cette structuration multipolaire de l'agglomération nous approfondirons le dialogue qui s'est noué avec les communes sur la base de la confiance et de l'équité dans le cadre des conférences des maires.

Les conférences constituent un lieu d'information privilégié sur les politiques, les projets et le fonctionnement communautaires, ainsi qu'un espace d'échanges permettant d'élaborer une vision locale à l'échelle intercommunale. Elles permettent aux maires d'explorer de nouveaux domaines intercommunaux, parfois hors compétences communautaires et remplissent une fonction prospective.

Leur potentiel prospectif sera renforcé. Elles seront sollicitées pour l'élaboration des plans relevant de la conduite des politiques publiques (PLU, PDU, SDUC, PLH...), pour l'organisation des services publics ou pour la réalisation d'aménagements d'intérêt intercommunal ou d'agglomération.

Enfin, l'amélioration des interactions avec les services sera systématiquement recherchée (participation à l'évolution du service rendu aux habitants, meilleur retour d'informations, accompagnement et soutien renforcés par les services du Grand Lyon, etc.).

c- Ouvrir le dialogue sur le périmètre de l'agglomération

L'une des caractéristiques de la communauté urbaine, c'est la volonté de solidarité entre les territoires et de travail partenarial transcendant les sensibilités pour construire ensemble un avenir commun.

C'est grâce à ce modèle d'équilibre, de respect et d'ouverture que s'est amorcé un nouveau dialogue avec nos voisins

C'est ce modèle qui a séduit, et qui s'est substitué dans leur esprit, à la figure d'un Grand Lyon hégémonique.

C'est ce modèle qui a vu Givors et Grigny rejoindre la Communauté urbaine.

La conscience d'avoir un « destin lié » est aujourd'hui largement partagée. Elle n'est pas incompatible avec le respect des identités locales et de l'autonomie des entités politiques dans un esprit de « territoires partenaires ». C'est pourquoi, le Grand Lyon engagera le dialogue avec toutes les communes qui exprimeront leur volonté de rapprochement. Si les projets de réformes institutionnelles en cours instituent des incitations fiscales, de nouveaux pas pourraient être franchis au cours de ce mandat.

d- Engager la réflexion sur de nouvelles compétences

La réflexion sur les compétences au Grand Lyon sera réactivée pour examiner les évolutions à prendre en compte. Conformément à ce qui a prévalu dans le mandat précédent, cet examen se fera à l'aune de l'intérêt communautaire.

Dans la continuité des compétences et de l'expérience acquises, de la montée en charge du Grand Lyon sur certaines thématiques, sera mise à l'étude la prise de compétences dans les domaines du tourisme, de l'énergie, des nouveaux grands événements métropolitains (cinéma, fleuves...), des équipements d'agglomération dans les domaines sportif ou culturel, etc.

3.2 Construire une gouvernance métropolitaine

Aujourd'hui, au-delà de l'agglomération, la réalité d'un bassin de vie s'impose.

Cela nécessite que nous poursuivions et que nous amplifiions les relations de partenariats que nous avons commencé à engager avec les territoires limitrophes.

En premier lieu, avec notre grande voisine, Saint-Etienne, avec qui nous renforcerons nos liens économiques et culturels, comme nous l'avons fait dans le domaine de l'université et de la recherche avec la récente entrée de Saint-Etienne dans le PRES Université de Lyon.

Ensuite, avec la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) qui vit déjà largement en symbiose avec le Grand Lyon.

En parallèle, nous devons développer des liens plus étroits avec toute la côtière et la plaine de l'Ain dont une grande partie de la population travaille dans l'agglomération lyonnaise et qui recèle un potentiel fort de développement économique.

Pour animer et conduire, en complémentarité, ce vaste territoire nous créerons une véritable gouvernance en instituant un processus de décision privilégié entre les trois piliers de la métropole que sont les agglomérations de Saint-Etienne, la CAPI et le Grand Lyon.

Ce sont elles qui doivent promouvoir les grands dossiers métropolitains et qui doivent lui donner l'impulsion politique nécessaire afin d'agréger autour d'elles les autres collectivités intéressées pour les rejoindre.

Si nous souhaitons que les liens avec ces territoires deviennent permanents, il nous faut aussi veiller à prendre en compte une réalité plus vaste, celle de la région urbaine de Lyon.

3.3 Faire vivre la région urbaine de Lyon

Pour faire vivre ce vaste territoire nous devons nous appuyer sur des actions concrètes. Les premières concernent la vie quotidienne de tous les habitants de la région urbaine de Lyon, les autres, ses connexions avec le reste du monde.

a- REAL

La métropole a su se doter d'un dispositif partenarial pour répondre aux enjeux des déplacements des personnes en transport collectif avec le projet REAL, qui articule et interconnecte TER, transports urbains et interurbains.

Le présent mandat permettra notamment de moderniser des lignes ferroviaires de l'Ouest lyonnais et de la rive droite du Rhône, d'aménager et d'adapter les gares de Perrache et de Part-Dieu et leurs abords. Ces opérations viendront s'ajouter à celles déjà réalisées (cadencement des dessertes périurbaines par la Région et la SNCF fin 2007, halte Jean Macé, aménagement des gares et parkings du Val-de-Saône et de Feyzin par exemple) ou en cours (création de la halte Jean Macé, modernisation de la ligne de Bourg-en-Bresse par exemple). Le projet de tarification multimodale par zone verra le jour.

Le déploiement des premières actions REAL a montré qu'il est désormais nécessaire de construire une véritable gouvernance des transports collectifs à l'échelle de la région urbaine. Pour donner au projet REAL toute son ampleur, il faut lui en donner les moyens à partir de nouvelles solidarités financières entre territoires. Cette gouvernance pérenne devra associer l'ensemble des partenaires concernés, notamment la Région, les Départements, Saint-Etienne, la CAPI et le Grand Lyon, ainsi que le SYTRAL qui continuera de jouer un rôle essentiel.

A terme, nous devons créer un véritable syndicat de transport métropolitain capable d'organiser les pôles intermodaux et de favoriser la complémentarité des transports urbains.

b- Connecter la métropole avec les autres territoires et le reste du monde

La deuxième problématique qui unit notre territoire est celle de ses connexions avec le reste du monde.

Il s'agit d'abord de renforcer Lyon-Saint Exupéry comme plate-forme européenne. Les enjeux sont d'accueillir de nouvelles destinations, notamment vers la péninsule arabique, véritable plaque tournante mondiale, notamment vers Dubaï, d'améliorer l'offre européenne en augmentant les destinations et les fréquences et de pérenniser l'offre existante. Pour répondre à sa vocation de pôle d'affaires et d'activités, le développement immobilier et commercial du site sera poursuivi.

Il s'agit ensuite de continuer à positionner la métropole lyonnaise comme grand carrefour TGV et de trouver des solutions au problème de la saturation du "nœud ferroviaire lyonnais".

Les limites en capacité des infrastructures ferroviaires au cœur de l'agglomération sont désormais atteintes. Huit grands axes convergent sur les gares de Part Dieu et Perrache et certains points sont saturés par les trafics TGV, TER et fret.

Si nous voulons accueillir les lignes TGV en projet, si nous voulons organiser le développement multipolaire de la métropole à partir des TER, il nous faut, avec l'État, RFF, la Région et la SNCF préparer l'avenir.

Dimensionnée dans les années quatre vingt pour 35.000 utilisateurs par jour, la gare de la Part Dieu pourrait atteindre, d'ici à 2020, 160 000 voyageurs par jour. Son évolution est donc indispensable, y compris pour garantir son rôle urbain de traversée piétonne. Des mesures concrètes et de court terme seront prises avec la SNCF, pour réaliser une meilleure traversée de la gare côté Vivier Merle et côté Place de Francfort, avec une meilleure intégration des fonctions transport (taxis, autocars TER, dépose-minute, garages à vélos sécurisés...).

A plus long terme, de façon prospective, il est nécessaire de poser la question de l'évolution de la gare de la Part Dieu et des infrastructures ferroviaires qui lui donnent accès. Faut-il par exemple imaginer une liaison souterraine pour les RER ?

Concernant les grandes infrastructures routières, l'agglomération lyonnaise est au carrefour de grands trafics européens et nationaux. C'est ce qui a permis son développement, mais c'est aussi ce qui pourrait conduire à la thrombose si les autoroutes en projet A89 et A45 amènent un trafic supplémentaire au cœur de l'agglomération.

Le Grand Lyon n'a jamais nié l'intérêt du projet A89 qui s'inscrit dans l'itinéraire Bordeaux-Genève mais a toujours demandé à l'État de revenir sur l'ancien tracé grâce auquel l'A89 se connectait sur A6 et A46 au nord de l'agglomération. Le projet A45 est prévu pour déboucher sur A450 et va apporter un trafic supplémentaire sur un secteur déjà totalement saturé. La réalisation de l'A45 impliquerait un nouveau pont sur le Rhône pour désengorger le pont de Pierre Bénite.

S'agissant du contournement Ouest de Lyon, nous pensons que c'est à l'échelle du Grand Sud Est que le problème doit être posé. Le trafic à destination du Sud Ouest et de la péninsule ibérique doit se reporter sur l'A75 grâce à la diagonale Paray-le-Monial - Roanne, le contournement Ouest devenant davantage un ouvrage assurant l'écoulement des flux inter-régionaux.

Nous demanderons à l'État quelles sont ses intentions sur ces trois projets de façon à inscrire la réalisation du Tronçon Ouest du périphérique dans un contexte clair.

Le TOP permettra de boucler le périphérique. Il s'inscrit dans un schéma multimodal d'organisation des déplacements à l'échelle de l'agglomération, en cohérence avec REAL, qui permettra la modernisation des lignes ferrées de l'Ouest lyonnais et de la rive droite du Rhône ainsi que le prolongement, dans un premier temps, de la ligne B de métro à Oullins, puis ensuite au-delà, jusqu'au pôle hospitalier Sud.

Le TOP protégera le centre de l'agglomération et les communes de l'ouest et du sud-ouest des trafics parasites, il en améliorera l'accessibilité, notamment à ses points de connexion et avec les lignes lourdes de transport. Il offrira un nouveau franchissement du Rhône et permettra le déclassement et la requalification de l'autoroute A6/A7 à l'intérieur du périphérique.

Concernant la logistique, une réflexion sera menée à l'échelle de l'aire métropolitaine. Nous devons favoriser le recours à la voie d'eau et au ferroviaire, et organiser les flux jusqu'au

« dernier kilomètre » en conciliant au mieux des intérêts des entreprises mais aussi des habitants, en partenariat avec l'État, RFF et VNF.

3.4 Une métropole en réseau

Au-delà de la nécessité d'une nouvelle gouvernance à l'échelle métropolitaine, notre regard doit porter au-delà. Nous devons jouer la complémentarité avec les villes de la région, dans le cadre du réseau des villes de Rhône-Alpes qui constitue un lieu historique privilégié de dialogue et de partenariat, et renforcer nos coopérations à toutes les échelles.

a- Renforcer nos coopérations avec les grandes métropoles voisines

Nous continuerons d'adopter une démarche conjointe avec Grenoble pour regrouper nos forces scientifiques et universitaires, afin de faire valoir nos atouts dans les biotechnologies et les nanotechnologies.

A l'Est, l'axe Lyon-Grenoble est déjà une réalité forte. Il se situe principalement au niveau scientifique à travers la coopération entre les pôles de compétitivité.

A l'Ouest, nous avons entamé, dans le cadre du Canceropole CLARA, des coopérations avec Clermont-Ferrand que nous devons renforcer.

Concernant les relations avec Genève, elles doivent s'organiser autour du triangle de proximité francophone Lyon/Grenoble/Genève. Des synergies sont aujourd'hui recherchées dans les domaines des sciences du vivant et de la santé, des dispositifs de valorisation de la recherche, des grands outils scientifiques (CERN) et du rayonnement international.

Avec Genève, nous avons été pionnier sur les questions de la Solidarité Numérique, puisque nous avons fondé le Fonds de Solidarité Numérique avec la République du Sénégal et créé l'Agence de Solidarité Numérique basée à Lyon.

Au-delà, l'Eurobiocluster lancé en 2005 lors de BioVision doit permettre également de placer notre région, avec la Suisse, au cœur d'un vaste ensemble de coopération industrielle et scientifique autour d'un axe Barcelone-Heidelberg en s'appuyant notamment sur le développement de la coopération scientifique d'excellence avec Lausanne et l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL).

b- Être le trait d'union de l'Europe du Nord et du Sud

La singularité de la métropole lyonnaise, inscrite dans sa géographie même, est d'être une terre de confluences. Confluence des fleuves, trait d'union entre l'Europe du Nord et du Sud, porte ouverte entre l'Orient et l'Occident, elle continuera à assumer cette vocation.

Le partenariat du Grand Lyon avec les métropoles du Nord répond à un objectif de concilier économie et solidarité. Ainsi, nous continuerons à nous investir dans les réseaux de villes, notamment au sein des Eurocities pour porter la voix des métropoles auprès de l'Union Européenne et des grandes instances internationales.

Nous sommes également investis dans la construction d'un arc méditerranéen des villes à travers des échanges avec Barcelone, Turin, Milan, Marseille, Gênes, destiné notamment à promouvoir les projets de lignes à grande vitesse Lyon-Turin et Lyon-Barcelone et plus largement à faire émerger un axe de développement du Sud de l'Europe autour de grandes métropoles.

C'est en mettant en œuvre toutes ces politiques que nous deviendrons une métropole d'excellence.

Une métropole dynamique sur le plan économique, avec un tissu de PME/PMI conforté, riche, divers, innovant, reflet du goût d'entreprendre de nos concitoyens.

Une métropole des savoirs avec des filières toujours à la pointe, une université et une recherche de premier rang, à l'avant-garde de la société de la connaissance et de l'intelligence.

Une métropole d'équilibre, parce qu'elle sait être accueillante et solidaire, où chacune et chacun, quelques soient ses origines, son âge, sa catégorie sociale, ses difficultés, ses aspirations se sentent appartenir à un même territoire.

Une métropole humaine qui offre une véritable continuité de vie entre ses quartiers, ses communes, ses villes, où il n'y a pas de frontière physique et symbolique grâce à un réseau serré de transports en commun permettant de desservir tout le territoire.

Une métropole conviviale où la vie s'anime autour de plusieurs centres, où il est possible de retrouver une ambiance de village et de quartier de toute part, avec des marchés, des commerces et des équipements de proximité.

Une métropole de bien-être où la nature est partout chez elle, où ses fleuves redeviennent son artère centrale, propice à de nouvelles formes de convivialité et où s'épanouissent jardins, parcs, promenades, révélant notre formidable patrimoine vert.

Une métropole audacieuse, originale, festive et ouverte, s'offrant comme un laboratoire urbain pour les architectes et les créateurs, où règne une ébullition inventive dans toutes les disciplines artistiques.

Une métropole qui soit le creuset d'une nouvelle civilité, suscitant chez les habitants le désir de vivre ensemble, le plaisir de la ville et l'envie d'agir en commun.

Enfin, une métropole qui sache réinventer pour le 21^{ème} siècle cet Humanisme qui a si profondément marqué notre histoire.

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

PLAN DE MANDAT

2008-2014

Cahier 1 : les politiques publiques

SOMMAIRE

I- GARDER LE CAP DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	4
1. Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon, territoire entrepreneurial et solidaire.....	5
1.1 Soutenir le tissu local	5
1.1.1 Offrir un accompagnement de qualité aux entrepreneurs	5
1.1.2. Assurer un accueil efficace et raisonné des entreprises sur le territoire.....	6
1.1.3 Donner aux entreprises les moyens de la performance	8
1.2 Conforter et amplifier les pôles de compétitivité moteurs du développement économique local	9
1.3 Développer la métropole des savoirs	11
1.4 Développer des actions pour lier développement économique, emploi et insertion.....	12
2. Réaliser des grands projets structurants.....	13
2.1. Poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains	13
2.2 Renforcer les centres urbains	16
3. Développer le rayonnement international de la métropole	18
3.1 Accroître la visibilité et l'ouverture internationale de Lyon	18
3.2. Mieux connecter la métropole au monde via les transports et les télécommunications ...	19
II- CONSTRUIRE UNE METROPOLE À DIMENSION HUMAINE	22
1. Favoriser la mixité.....	23
1.1 Favoriser le renouvellement des grands quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire	23
1.2 Développer l'accès à la ville et désenclaver les populations	23
2. Promouvoir une politique du logement équilibrée	25
2.1 Maintenir l'attractivité de l'agglomération par une réponse adaptée aux besoins en logement.....	26
2.2 La mise en œuvre du droit au logement	27
3. Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	29
3.1. Le dialogue entre les élus et le Grand Lyon.....	29
3.2. Passer à l'Acte 2 de la Charte de la Participation	29
3.3. Conforter le Conseil de Développement	30
3.4. Favoriser l'échange d'expériences	30
3.5. Dialoguer pour améliorer le service rendu au public	31
4. Promouvoir la solidarité à travers le monde.....	32
4.1 Aider au développement économique, au-delà de l'appui à la gouvernance	32
4.2 Mobiliser les acteurs lyonnais autour de la solidarité	33

III- FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT	34
1. Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement	35
1.1. Encourager l'usage des transports en commun	35
1.2 Faciliter les échanges entre les différents pôles urbains	36
1.3 Adapter l'offre des réseaux existants (routes, TC, vélos,...) aux besoins de mobilité de proximité	36
1.4 Soutenir le développement de nouvelles mobilités urbaines	37
1.5 Maintenir en état le réseau, prendre en compte les obligations réglementaires (notamment dans le domaine de la sécurité des déplacements)	37
1.6 Offrir une mobilité facilitée pour tous.....	38
2 Maitriser l'étalement urbain,.....	39
Valoriser les espaces naturels et agricoles	39
2.1 Conjuguer reconquête urbaine et nature.....	39
2.2 Valoriser les espaces naturels et agricoles	39
3. Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires.....	41
3.1 Mettre en œuvre le plan d'actions stratégique 2007-2017	41
3.2 Développer une approche globalisée de la propreté, dans une logique de résultat et de partenariat.....	42
4. Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	44
4.1 Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau pour tous les usages.....	44
4.2 Garantir l'alimentation en eau potable de la population du Grand Lyon.....	45
4.3 Lutter contre les pollutions de toute nature.....	45
4.4 Maîtriser des eaux pluviales urbaines et périurbaines.....	46
4.5. Améliorer la connaissance, les suivis et les évaluations des impacts de l'agglomération sur l'homme et son environnement	46
4.6. Contribuer à atteindre les objectifs de l'ONU pour le développement	46
5. Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre	48
5.1 Développer une politique de réduction des consommations d'énergie.....	49
5.2 Promouvoir les énergies renouvelables.....	49
5.3 Créer un effet d'entraînement à l'échelle de l'agglomération.....	49
5.4 S'adapter aux évolutions climatiques déjà en cours.....	50
6- Garantir un environnement sain et prévenir les risques	51
6.1. Préserver la qualité de notre l'air	51
6.2. Réduire les nuisances et prévenir les risques	51

I- GARDER LE CAP DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans un contexte de crise économique profonde la vitalité de notre économie, le dynamisme de nos entreprises, notre capacité d'innovation, l'excellence de notre université et de notre recherche et notre ouverture sur le monde, sont des conditions essentielles du développement de notre agglomération.

Il nous faut donc affirmer une volonté forte de créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au maintien des entreprises sur notre territoire. C'est pourquoi nous poursuivrons notre logique partenariale, sur laquelle nous nous appuierons pour porter et mettre en œuvre des projets ambitieux et innovants.

Nous agirons pour garantir le développement économique du Grand Lyon et conforter l'agglomération comme un territoire d'innovation, créateur de richesses et d'emplois, en soutenant le tissu local des PME, les domaines d'excellence, l'université et la recherche, et en offrant une haute qualité d'accueil et d'accompagnement aux entreprises.

Nous porterons les grands projets structurants comme le Carré de Soie, la City de la Part-Dieu ou le Confluent, nécessaires à l'attractivité, à l'accueil et au développement des activités de la métropole lyonnaise.

Enfin, nous porterons l'image de l'agglomération à l'international et nous améliorerons toujours plus ses connections avec le reste du monde, afin de renforcer son rayonnement et son attractivité et d'affirmer son destin international.

1. Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon, territoire entrepreneurial et solidaire

1.1 Soutenir le tissu local

Dans le contexte économique actuel, ce sont les petites et moyennes entreprises qui peuvent être les plus fragilisées face à la crise économique et qui sont les premières touchées. Nous devons donc porter une attention accrue à la solidité de notre tissu de PME, être particulièrement vigilants pour les entreprises et sous-traitants des secteurs les plus impactés, et plus généralement garantir aux entreprises implantées sur notre territoire, tout notre appui et la réactivité nécessaire.

Dans cette perspective, nous accentuerons nos actions pour proposer une chaîne de valeur complète tant pour l'accompagnement des entrepreneurs, le financement de leurs projets et l'immobilier d'entreprise. Nous nous appuierons sur une politique foncière dynamique et ciblée favorisant les micro-zonages, les pépinières d'entreprises, et garantissant des opportunités d'implantation adaptées. Nos dispositifs innovants tels que Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, le portail économique Lyon-Business.org ou encore l'Espace Numérique d'Entreprises seront optimisés afin de répondre de manière encore plus précise aux besoins de nos entrepreneurs.

Nous impliquerons encore davantage les PME à la recherche et à la dynamique des pôles de compétitivité, nous les aiderons à relever le défi de la compétition mondiale et du développement international, et nous les ferons également bénéficier du formidable potentiel d'innovation que représente notre Université à travers le transfert et la valorisation technologique.

Cette volonté forte de soutenir nos PME s'ancrera dans l'étroit travail partenarial que nous menons avec les acteurs du développement économique local, la CCIL, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le MEDEF Lyon Rhône, la CGPME et le PRES de Lyon dans le cadre de « Grand Lyon, l'esprit d'entreprise ».

1.1.1 Offrir un accompagnement de qualité aux entrepreneurs

Nous avons fait le pari de l'entrepreneuriat, synonyme d'innovation et de création, favorisant le renouvellement du tissu économique local.

Si nous avons fait un bon de visibilité en matière d'entrepreneuriat au niveau national, nous avons l'ambition de positionner l'agglomération comme une place européenne de référence dans ce domaine dans les prochaines années.

Pour atteindre ces objectifs, nous garantirons la qualité et la proximité du service rendu aux créateurs afin d'atteindre un taux de pérennité à 5 ans de l'ordre de 90%, et à terme un taux de 50% des créateurs d'entreprise accompagnés, ainsi qu'un déploiement spécifique dans les quartiers « politique de la ville ». Nous assurerons le renouvellement du tissu existant en mettant en relation de façon efficace des repreneurs et des cédants via des bourses d'échanges. Nous favoriserons le développement des jeunes entreprises à potentiel grâce à la détection de projets issus de la recherche et nous renforcerons les dispositifs de financement.

En complément de ces actions dédiées à l'entrepreneuriat, nous agissons pour disposer d'une offre en immobilier dédié de niveau européen. Nous réaffecterons à de nouveaux usages des pépinières ne répondant pas à la demande des entreprises de nos filières prioritaires. Nous recentrerons nos moyens sur le développement d'une chaîne immobilière complète de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises avec le développement de micropépinières en lien avec les sites de recherche. Nous créerons des bâtiment(s) équipé(s) pour des entreprises matures, nous constituerons des réserves foncières dédiées à l'installation durable d'entreprises des secteurs prioritaires sur les sites prioritaires et nous accompagnerons des projets immobiliers développés par les associations professionnelles (ex : pépinière numérique sur Vaise et Pixel à Villeurbanne).

1.1.2. Assurer un accueil efficace et raisonné des entreprises sur le territoire

Malgré les difficultés annoncées sur le plan économique, Lyon reste un marché immobilier attractif en Europe. A la fois stable et diversifié, avec un bon rapport qualité/prix, il propose une offre sécurisante aux investisseurs. Pour conserver cette position, nous devons anticiper sur certains enjeux majeurs, comme la nécessité de maîtriser la vocation des sites dans le temps, de préserver la mixité des fonctions, de maîtriser le foncier, de prendre en compte les critères de développement durable et de desserte. Notre objectif est de proposer une offre territoriale de niveau européen lisible et structurée.

Le schéma d'accueil des entreprises proposera dès fin 2008 une offre foncière et immobilière et permettra cela en proposant un portefeuille complet à l'attention des entreprises.

Les perspectives sur les grandes masses concernant l'offre de foncier sont de l'ordre de la mise à disposition de 30 ha par an à destination du développement économique « productif », concernant l'immobilier tertiaire, de l'ordre de la mise sur le marché de 80 à 100 000 m² de bureaux neufs par an, dont 20 à 25% minimum sur la Part Dieu, et concernant les bâtiments d'activités et logistique, nous estimons les besoins à hauteur de 100 000 m² livrés par an.

Les sites clefs du développement.

Un certain nombre de territoires sont déterminants pour l'avenir de l'agglomération lyonnaise :

- Nous affirmerons la **Part-Dieu** comme un site tertiaire majeur de dimension européenne, avec de nouvelles tours, la requalification de la rue Garibaldi et les aménagements de voirie destinés à améliorer les cheminements et le paysage urbain du quartier.
- Nous développerons le cœur de l'agglomération, en réalisant la 2^e phase du projet **Confluence**, pour en faire un territoire à la pointe de l'innovation dans les domaines du tertiaire et des industries créatives.
- Nous poursuivrons l'aménagement de **Gerland** incarnant la dynamique des sciences de la vie à Lyon.
- Nous confirmerons la vocation des pôles tertiaires complémentaires et spécialisés de **Vaise** et de l'**Ouest lyonnais**.
- Nous amplifierons le dynamisme de **Villeurbanne** avec les projets GrandClément et Pixel.
- Nous requalifierons le site du **Carré de Soie**, pour en faire un pôle de loisirs et d'activités structurant pour l'agglomération.
- Nous accompagnerons la mutation de la **Vallée de la Chimie** et de La Doua pour concrétiser notre positionnement sur les Cleantech.
- Nous affirmerons le rôle structurant de la **Porte des Alpes** avec son technopole et son pôle commercial.
- Nous accompagnerons l'essor d'**Eurexpo**, pour en faire un site majeur d'événements et de salons en Europe.

- Nous restructurerons la 1ère couronne à l'EST de notre agglomération avec le projet de **Grand Stade** sur le site du Montout, les aménagements liés à la **ligne de tramway T3** et l'**aéroport de Bron**.
- Nous accompagnerons la **mutation des grands sites industriels** comme la ZI Lyon Sud Est, la ZI Mi-Plaine, Perica ou Techlid.

Le renouvellement de l'offre existante

Le Grand Lyon assurera le bon équilibre entre la production de bureaux neufs, la rénovation et la densification des bureaux existants, notamment sur le site de La Part-Dieu. Pour les 5 500 hectares de zones d'activités existantes, le Grand Lyon développera une véritable gestion de site et une offre de services complète à destination des entreprises, ainsi qu'une mise à niveau permanente des infrastructures d'accès et de desserte, intervention directe ou indirecte en faveur de la densification des sites en friche...).

Le Grand Lyon privilégiera 4 domaines d'interventions :

- **Tertiaire** : La Part Dieu comme site emblématique et prioritaire, devra franchir un palier en terme de capacité d'accueil mais surtout d'offre de services aux salariés et entreprises de la nouvelle « City de Lyon ». Le Grand Lyon accompagnera les projets immobiliers innovants et performants, comme les projets de tours. Il fédèrera les acteurs autour d'un projet ambitieux et novateur, comme le futur pôle tertiaire à la Confluence, étroitement imbriqué dans l'animation et les fonctions du quartier.
- **Commerce** : Nous mettrons en œuvre un nouveau Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC) dont les objectifs principaux seront la poursuite de la confortation des centralités, l'accueil d'enseignes innovantes, la restructuration de l'offre commerciale de la première couronne Est, et la mise en cohérence de l'offre commerciale de la Part Dieu avec l'ambition nouvelle donnée à ce quartier. Le Grand Lyon accompagnera la mise en service des grands projets commerciaux en cours (Carré de Soie, Cours Oxygène, Confluence). Dans le secteur des salles de cinéma, le Grand Lyon participera à la mise en place d'un observatoire, force d'analyses et de propositions fédérant les représentants de la profession et les collectivités, afin de veiller, notamment, à l'équilibre entre les petites et grandes structures. Enfin, le Grand Lyon poursuivra son action d'encadrement du développement des loisirs marchands sur l'agglomération.
- **Hôtellerie** : Le parc hôtelier lyonnais doit s'adapter à l'attractivité croissante de l'agglomération, notamment dans le secteur du tourisme d'affaires. Le nouveau Schéma Directeur Hôtelier permettra la mise à niveau de l'ensemble du parc, et l'implantation d'un équipement hôtelier de type « gros porteur » sur l'agglomération, venant ainsi combler notre déficit en 3 et 4 étoiles. Dans ce cadre, le Grand Lyon accompagnera la transformation de l'Hôtel Dieu au sein d'un quartier requalifié.
- **Logistique** : Dans la continuité du Schéma de Cohérence Logistique de la RUL, le Grand Lyon participera à la définition d'une stratégie d'accueil des fonctions logistiques à l'échelle de l'aire métropolitaine. Une attention particulière sera portée sur la logistique urbaine afin de donner une réponse aux entreprises qui souhaitent s'implanter en milieu urbain et développer une logistique urbaine propre (véhicules électriques, triporteurs), via un accompagnement spécifique ou par une recherche et une mise à disposition de micro-espaces en milieu urbain à des prix abordables. A moyen terme, la question de la massification de ce type d'activités organisée par la puissance publique se pose, notamment dans le cadre de notre capacité à libérer du foncier.

1.1.3 Donner aux entreprises les moyens de la performance

Fournir une offre de service complète à destination de toutes les entreprises du territoire

Sur la base de l'offre de services proposée par les développeurs économiques territorialisés (accompagnement des projets d'implantation/transfert/relocalisation, réponse aux problématiques d'environnement urbain, portage de projets inter-entreprises et métropolitains...), nous progresserons dans la qualité du service rendu **aux PME-PMI** et intégrerons potentiellement de nouvelles missions comme les Ressources Humaines, l'emploi ou le développement durable. Ces actions de développement économique local permettront de rencontrer 1000 entreprises par an, et de leur offrir une réponse adéquate à leurs besoins.

Promoteur d'une stratégie innovante et spécifique auprès des « **grands comptes** » de l'agglomération, nous avons développé, depuis 2003, une offre de services personnalisée à destination de ces entreprises qui représentent un poids significatif sur le territoire par la taxe professionnelle qu'elles versent (les 15 premiers grands comptes du territoire apportent 34 % des recettes de TP), par le nombre de salariés qu'elles emploient, et par le volume de services et sous-traitance qu'elles mobilisent. Notre objectif est de faire de ce service un véritable avantage comparatif et différenciateur de l'agglomération lyonnaise par rapport à ses territoires concurrents. Cela passe par une plus grande implication de ces entreprises dans les projets d'aménagement et de développement de l'agglomération, visant à favoriser leur fidélisation sur notre territoire et leur mobilisation au sein du projet économique métropolitain.

Développer la compétitivité par les TIC

L'appropriation des technologies de l'information et de la communication par les entreprises et les particuliers a beaucoup progressé lors de la période 2001-2007, en particulier grâce aux actions mises en place par l'Espace Numérique Entreprises (ENE). En 2007, 97,44% des entreprises rhodaniennes de plus de 10 salariés disposaient d'une connexion Internet.

Notre objectif est de poursuivre le développement des usages pour améliorer la position compétitive des entreprises du territoire face à leurs concurrentes internationales et de diffuser ces technologies auprès de la population, en confortant les outils existants, comme l'ENE ou Lyon Infocité, et en renforçant la communication auprès des professionnels, avec notamment le lancement du site Lyon Numérique, le marketing B to B, et le mass marketing.

Enfin, nous poursuivrons notre appui aux filières jeux vidéo / multimédia, cinéma / audiovisuel et film d'animation, via le pôle de compétitivité Imaginove (projets de R&D du pôle, autres initiatives collaboratives entre acteurs de la filière).

La mise en place de cette politique passera par la création d'une mission numérique. Nous mènerons une politique de développement et de structuration d'un écosystème numérique qui permettra de façonner une véritable identité numérique pour le territoire, de faire face aux évolutions et aux enjeux de rayonnement et de favoriser l'utilisation et l'accès aux NTIC.

1.2 Conforter et amplifier les pôles de compétitivité moteurs du développement économique local

Signe de la reconnaissance de l'excellence et du potentiel de notre économie locale, l'agglomération lyonnaise a obtenu en 2005, 5 pôles de compétitivité sur 67. Ces réussites nous ont permis de conforter notre position de « métropole dynamique » aux yeux des entrepreneurs et décideurs du monde entier. De nombreuses entreprises viennent désormais s'implanter sur notre territoire, réputé comme un territoire d'excellence, notamment dans les domaines de :

- La santé :

Avec **Lyon Biopôle**, pôle de compétitivité mondial dédié à la lutte contre les maladies infectieuses, le Grand Lyon, en s'associant à Grenoble, est devenu un centre d'excellence mondial en diagnostic et vaccins. Nous soutenons Lyonbiopôle en tant qu'outil d'interface et de rapprochement entre les industriels et la recherche académique dans le cadre de projets de R&D multipartenariaux et du Réseau Thématique de Recherche Avancée en infectiologie. L'enjeu est de maintenir et d'attirer des leaders industriels, des organisations internationales, des chercheurs de haut niveau, et de peser dans la compétition internationale, en leur proposant une offre de services de haut niveau (LyonBioAdvisor) et des solutions immobilières uniques en Europe, comme avec le technopôle de Gerland et le centre d'infectiologie Bioparc. Le Grand Lyon soutiendra également le projet de campus Charles Mérieux « sciences de la vie et SHS » sur Gerland, et veillera à développer son positionnement marketing dans le domaine des sciences de la vie à travers des événements comme Biovision, les relations publiques et le marketing ciblé.

Dans le domaine de la **cancérologie**, nous renforcerons notre pôle d'excellence, notamment pour la recherche clinique. Avec 27 000 nouveaux cas de cancer traités chaque année, la région Rhône-Alpes est le 2^e bassin sanitaire français avec un total de 1700 chercheurs. Nous renforcerons cette dynamique, en favorisant l'émergence de projets de recherche innovants et leur transfert vers l'industrie, via les outils majeurs que constituent le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhone-Alpes (CLARA), le RTRS Synergie Lyon Cancer, le centre Léon Bérard, le CIRC...et la création d'un centre de traitement par hadronthérapie unique en France pour traiter les cancers radiorésistants.

Notre agglomération est l'un des rares pôles en Europe à couvrir tous les champs des **neurosciences** et des sciences cognitives, avec un potentiel exceptionnel en neuro-imagerie pour la recherche ou la clinique, pour l'homme et l'animal. Ici aussi, nous renforcerons ces atouts (Réseau Thématique de Recherche et de Soins Neurocap, IFR neurosciences, établissement hospitalier dédié aux maladies neurologiques, plateforme complète d'imagerie multimodale) et nous développerons une chaîne de valeur complète (recherche amont, industrialisation) pour répondre aux enjeux de demain.

- L'environnement

L'agglomération lyonnaise compte avec AXELERA et LUTB, deux pôles de compétitivité traitant des enjeux environnementaux. Elle peut également s'appuyer sur la grande proximité avec le pôle Tenerrdis, avec lequel des synergies seront recherchées pour développer la production d'énergies renouvelables.

Au premier rang pour la production chimique et des énergies renouvelables, en seconde position pour les éco-entreprises, notre région, et plus particulièrement notre agglomération, est idéalement positionnée pour jouer un rôle clé dans l'émergence de nouvelles technologies propres, que ce soit dans

le domaine des transports, du bâtiment, de l'eau, du traitement des déchets, de la reconversion et de la dépollution des sites industriels, de l'efficacité énergétique.

Au-delà des opportunités d'investissements liées au dynamisme de certains segments de marché (photovoltaïque, marché des ENR), le marché des technologies propres ou « cleantech » incarne un enjeu de mutation majeur pour la base industrielle lyonnaise dans les secteurs de la chimie, de la mécanique ou des véhicules industriels. Cette logique de mutation d'un secteur traditionnel vers des activités « cleantech » est notamment incarnée par l'ambition affichée par le pôle de compétitivité à vocation mondiale Axelera pour la mutation de la chimie traditionnelle vers une chimie verte, et celle du pôle LUTB qui vise à inventer les systèmes de transports propres de demain et à travailler sur la sécurisation encore plus grande des transports des matières dangereuses.

Nous soutiendrons le développement de niches technologiques pour lesquelles le Grand Lyon dispose d'atouts distinctifs, nous positionnerons la métropole comme un territoire d'expérimentation en accueillant des projets « cleantech » emblématiques, nous valoriserons cette approche et nous poursuivrons les initiatives prises en matière de normes et maîtrise d'ouvrage publique pour faire du territoire une métropole cleantech.

- Les industries créatives

Lyon, métropole européenne attractive, a fait le choix de soutenir les industries créatives et l'économie des loisirs. Une ambition qui se concrétise notamment dans le cadre des pôles de compétitivité Imaginove pour les loisirs numériques et Techtera pour le textile.

Depuis 2007-2008, nous avons initié une nouvelle démarche, visant à favoriser l'innovation par la créativité et la transversalité entre filières, au travers d'une approche marché. L'objectif est de fournir un service ad hoc aux entreprises des secteurs traditionnels comme le textile, l'habillement, ou les biens d'équipement, et des entreprises des secteurs émergents comme les jeux vidéos, les musiques actuelles ou le cinéma, dans le but de les aider à muter et de les ancrer sur notre territoire. Cette approche sera développée autour de trois axes : une politique d'accompagnement de la création et des talents (ex : Village des Créateurs, Pixel, ou Gamagora), des actions à destination des entreprises et pôles de compétitivité de ces secteurs (Techtera, Imaginove) en vue de faire émerger des projets collaboratifs transversaux à leurs filières, et une démarche plus globale de marketing territorial en favorisant les liens avec des événements d'agglomération à fort rayonnement.

Les pôles de compétitivité seront donc confortés, pour assurer leur pérennisation et leur essor à l'échelle internationale et ainsi permettre à nos entreprises de rivaliser avec les entreprises à la pointe de l'innovation en Asie, aux États-Unis et en Amérique du Sud.

En parallèle, nous favoriserons les activités de recherche via la valorisation et le transfert, en augmentant les liens entre les milieux universitaires et économiques. Nous développerons des projets structurants et fédérateurs, en veillant à toujours mieux impliquer les PME, et nous développerons une offre dédiée sur des sites stratégiques pour les pôles de compétitivité.

1.3 Développer la métropole des savoirs

L'université lyonnaise est en pleine mutation. Nous n'avons pas attendu les lois relatives à l'enseignement supérieur et la recherche. Nous l'avons accompagnée dès l'origine, avec la création du PRES, ce qui nous a permis de remporter de beaux succès prometteurs pour notre université comme le programme d'aménagement Lyon Campus visant à restructurer et valoriser notre université.

Nous voulons faire de l'université un acteur majeur de l'innovation. C'est un objectif d'avenir, car nous sommes convaincus que la vitalité de notre économie de demain se fera sur notre capacité à produire des richesses intellectuelles, différenciantes et innovantes. Ce défi ne peut être relevé que si nous construisons une université visible et attractive à l'échelle nationale et européenne, capable d'établir des liens forts avec la sphère économique.

Nous devons créer une offre de formation et d'enseignement d'excellence pour attirer les talents et rayonner à l'international, améliorer nos infrastructures pour répondre aux standards européens et mieux ancrer l'université dans l'agglomération, rapprocher les milieux économiques et universitaires pour relever le défi de l'innovation.

Soutenir le PRES pour une université forte

Par l'intermédiaire du PRES, nous soutiendrons la montée en puissance d'une gouvernance, désormais étendue à Saint-Etienne avec sa récente entrée dans le Conseil d'Administration du PRES. Nous valoriserons la marque « Université de Lyon » à l'international, en structurant, notamment, une offre pertinente et attractive en matière d'enseignements et de diplômes, en lien avec nos priorités sectorielles, et en offrant un accueil performant aux chercheurs de haut niveau.

Université, dynamisme entrepreneurial et transfert de technologies

Mobiliser de nouvelles sources de financement, notamment des fonds privés, représente un enjeu déterminant pour porter des projets industriels, de recherche ou encore de formation. Ainsi, nous consacrerons toute notre énergie à la création d'une fondation Université de Lyon qui permettra au PRES d'assurer ses missions, et aux établissements de bénéficier d'une plus grande visibilité, d'un effet de levier et de la mutualisation des moyens nécessaires à la levée de fonds. Nous connecterons toujours davantage l'Université de Lyon aux milieux économiques par des actions visant le développement de l'esprit d'entreprendre, et par un soutien à la valorisation de la recherche, notamment dans le cadre de Lyon Sciences Transfert.

Le Schéma de Développement et d'aménagement de l'Université (SDU)

Sans attendre le Plan Campus, nous avons mis en œuvre le Schéma de Développement et d'aménagement Universitaire visant à mettre aux standards internationaux l'offre d'accueil sur les campus, y compris en matière de logement étudiant. Le Grand Lyon participera de manière forte au développement des deux campus phares liés aux pôles de compétitivité Lyonbiopôle et Axelera : le campus Charles Mérieux à Gerland autour des biosciences et sciences humaines et sociales (SHS) et le campus de La Doua, autour des sciences et technologies au service du développement durable. Les autres sites feront également l'objet d'un appui dans le cadre du Schéma de Développement et d'aménagement de l'Universitaire comme le site Santé Lyon Sud Est pour une recherche et une formation au plus près des hôpitaux et le site Portes des Alpes sur les SHS à l'interface des autres sciences.

1.4 Développer des actions pour lier développement économique, emploi et insertion

Le lien à tisser entre développement économique, emploi et insertion est un enjeu important, pour garantir notre cohésion sociale et territoriale à travers notre projet économique et développer la compétitivité et l'attractivité du territoire.

Alors que l'emploi salarié continue de croître à un rythme soutenu dans l'agglomération, avec des secteurs extrêmement porteurs comme les services aux entreprises, les transports ou les services aux particuliers, 45 500 personnes demeurent toujours sans emploi sur le Grand Lyon, dont 18 000 en situation de grande précarité.

Nous poursuivrons les actions d'insertion par l'économie qui ont montré leurs résultats : les actions transversales d'agglomération confiées aux PLIE, les actions mobilité-insertion, et les clauses d'insertion dans les marchés publics. Nous soutiendrons les initiatives territoriales à travers notre appui aux territoires volontaires, définis selon les périmètres des Conférences des Maires, pour la qualification et le traitement des offres d'emplois non pourvues décelées par les développeurs territoriaux.

Nos objectifs sont les suivants :

- amener de la lisibilité et de la structuration dans l'offre de services emploi-insertion (mise en adéquation des outils et des dispositifs, coordination des PLIE sur l'agglomération) ;
- faciliter l'adéquation offre-demande d'emploi selon les typologies des demandeurs d'emploi et selon une logique de gestion prévisionnelle des ressources humaines à l'échelle de l'agglomération (aides aux personnes les plus éloignées de l'emploi et aux besoins des filières les plus spécialisées) ;
- généraliser les mises en réseaux territorialisées.

Cette ambition a pour objectif de donner au Grand Lyon un rôle d'appui et de coordination auprès des différents acteurs de cette politique sur l'agglomération et d'organiser un front commun entre les communes et la communauté urbaine sur la question de l'emploi.

2. Réaliser des grands projets structurants

2.1. Poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains

L'agglomération lyonnaise, par ses grands projets urbains, audacieux, innovants et esthétiques est aujourd'hui en mouvement. Cette grande métamorphose a changé l'image de l'agglomération lyonnaise mais également le regard porté par les grand-lyonnais eux-mêmes sur leur métropole, favorisant ainsi le foisonnement des imaginations.

Parmi les grands projets d'aménagement, certains sont déjà engagés et doivent être poursuivis, d'autres sont en émergence et doivent bénéficier au cours de ce mandat d'un dispositif de travail conduisant à arrêter la stratégie, la programmation, voire à engager une première phase de réalisation.

Le projet d'aménagement et de développement durable arrêté par le SEPAL affiche des secteurs stratégiques de structuration de l'agglomération. Le Grand Lyon dispose d'un puissant levier de transformation du territoire à travers la mise en œuvre de grands projets d'aménagement sur ces secteurs stratégiques.

Les projets de transports collectifs urbains, qui seront définis dans le plan de mandat du SYTRAL, permettront de conforter la desserte des secteurs de développement urbain. Ils renforceront le réseau de lignes fortes de l'agglomération (prolongement du métro, tramways et trolleybus), en lien avec le réseau de surface et les équipements intermodaux, selon les principes du projet REAL. Nous assurerons les aménagements qualitatifs aux abords de ces lignes fortes, en lien avec le SYTRAL, comme nous l'avons fait dans le cadre de la mise en service de la ligne de tramway T3.

A travers notre politique d'aménagements urbains, nous souhaitons :

- doter le centre de l'agglomération d'une extension du XXI^{ème} siècle adaptée aux futurs modes de vie,
- structurer et requalifier les communes de première couronne, engager un projet ambitieux de développement de l'agglomération à l'E+ ;
- dynamiser les sites économiques les plus emblématiques de l'agglomération pour les mettre au niveau des attentes des investisseurs, pour accompagner les mutations, pour anticiper l'avenir ;
- accompagner l'ambition universitaire ;
- ouvrir le centre de l'agglomération sur sa périphérie, notamment en identifiant des « agrafes » à certains points clés.

Ces objectifs, nous les réaliserons grâce à de grands projets structurants comme :

- Le Carré de Soie

Sur le site du Carré de Soie, nous réaliserons un développement d'ensemble du site avec des opérations d'aménagements (ex : secteur TASE et Yoplaît) à la fois sur Villeurbanne et Vaulx-en-Velin correspondant à 150.000 m² de logements et 100.000 m² de bureaux.

Nous accompagnerons le développement tertiaire avec la mise en place de services interentreprises et nous préciserons le positionnement de ce territoire sur un ou des domaines d'activités ciblés.

Le projet Carré de Soie participera pleinement au rayonnement de l'agglomération et à son développement multipolaire en accueillant de grands équipements et des fonctions supérieures comme Interpol, tout en poursuivant un objectif de mixité des fonctions urbaines et d'innovation en matière

de quartier durable (réhabilitation/rénovation des ensembles sociaux et quartiers existants, mobilisation des habitants dans la vie du quartier).

Ces projets accompagneront l'évolution du tissu économique local, en conservant sa diversité.

Enfin, nous répondrons aux besoins et aux attentes des nouveaux arrivants (habitants, salariés...), par le biais des aménagements des espaces publics, des espaces verts et des équipements publics.

- La Porte des Alpes

Nous terminerons le Parc Technologique pour atteindre environ 200.000 m² d'activités qui accueilleront 6.000 emplois. Nous poursuivrons la ZAC Berliet à Saint-Priest avec pour objectif de livrer 138.000 m² d'activités et une première tranche du programme de logements de 60.000 m² environ, nous engagerons la première tranche d'un programme tertiaire de 50.000 m² environ sur l'Espace Central à Saint-Priest et nous poursuivrons la requalification du campus de l'Université Lyon 2 Porte des Alpes à Bron et Saint-Priest.

Nous engagerons le développement du secteur de l'Aviation sur les communes de Bron et Chassieu, en partenariat avec la CCIL.

- La part-Dieu

De la Zac Thiers à la Manufacture des Tabacs, nous avons donné une nouvelle impulsion au quartier de la Part-Dieu, avec 200 000 m² construits depuis 2001 et un site qui atteint 1,6 million de m², la Part-Dieu est aujourd'hui le deuxième quartier d'affaires après la Défense avec 40 000 emplois et le premier lieu intermodal de l'agglomération.

Nous allons poursuivre dans cette voie de l'alliance de l'efficacité économique et de l'esthétique urbaine, pour faire de la Part-Dieu un pôle tertiaire européen majeur.

De grands programmes immobiliers sont en cours de réalisation ou programmés comme la Tour Oxygène, avec le cours Oxygène, et la Tour In City qui viendront conforter l'image et l'attractivité de la Part-Dieu. Ces grandes réalisations seront accompagnées par des aménagements de voirie, notamment celui de la rue Garibaldi qui retrouvera un caractère d'une voirie urbaine paysagère.

Dans le cadre du projet de réaménagement de la Gare de la Part-Dieu, nous améliorerons sa traversée, ainsi que les entrées côté de la place de Francfort et boulevard Vivier Merle en intégrant mieux les intermodalités avec les différents types de transports (bus, métro, tramway, taxi, vélos...).

- La Vallée de la Chimie

Afin d'accompagner la mutation de la Vallée de la Chimie, nous souhaitons obtenir de l'Etat l'accélération du processus d'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Parallèlement nous élaborerons une stratégie de développement en partenariat avec le monde économique, les communes et l'Etat, avec une orientation spécifique vers le secteur des « Cleantech ». Nous poursuivrons les actions et projets collaboratifs déjà engagés dans le cadre d'Axelera, de l'Agenda 21, et des Plans de Déplacements d'Entreprises.

Nous définirons un schéma directeur de desserte des sites industriels (actions de viabilisation à court, moyen et long termes), ainsi qu'une stratégie foncière nécessaire au projet d'ensemble.

- Site du Grand Montout à Décines

Le projet de Grand Stade, participera au rayonnement de l'agglomération lyonnaise à l'échelle nationale et européenne et à la mise en œuvre du modèle multipolaire de développement de notre métropole en permettant la réalisation de grands équipements structurants dans le secteur Centre Est. Il s'accompagnera de la mise en œuvre d'un projet urbain ambitieux sur le site stratégique du Grand Montout pour les communes de Décines et de Meyzieu dans la continuité du renouvellement urbain opéré sur le territoire du Rhône amont par la réalisation du tramway T3 (Léa).

- Lyon Confluence

Nous poursuivrons la réalisation de la Confluence et l'extension du centre-ville avec toutes ses fonctions, en adaptant ce territoire aux modes de vie futurs. Nous mettrons en valeur le paysage, favoriserons le retour de la nature en ville, la mixité des populations, et le développement de l'activité tertiaire, économique et commerciale.

La phase 1 du projet en cours prévoit la réalisation de la Place nautique, du pôle de loisirs et de commerces, l'installation de l'Hôtel de Région et l'ouverture du Musée des Confluences. Au total, cette tranche accueillera près de 2.800 nouveaux habitants avec la création de 1.200 logements en mixité, 4.000 emplois avec la livraison de 120.000 m² de bureaux et de 90.000 m² de commerces. Nous aménageons les rues, jardins et espaces publics et nous livrerons les équipements d'agglomération et de proximité prévus comme le parking des Archives, la nouvelle MJC ou encore un groupe scolaire.

La phase 2 du projet qui démarrera en 2010, comportera, la libération du marché gare avec son transfert à Corbas. Dès fin 2008, nous présenterons les premiers schémas d'aménagements urbains sur le secteur. Nous procéderons à l'approbation du dossier de réalisation de la phase 2, avec comme objectif de construire 500.000 à 600.000 m² de logements, bureaux, commerces et services.

Sur le Secteur Perrache Sainte-Blandine, nous engagerons les études dans l'objectif d'innover en matière de quartier durable. Nous procéderons à la requalification du secteur des prisons, de la Gendarmerie, du dépôt du SYTRAL et de la gare SNCF. Nous réhabiliterons le parc existant de logements sociaux et privés, de bureaux, d'équipements publics, nous vitaliserons le commerce et nous créerons de nouveaux services en lien avec les habitants.

- Rives de Saône : de Lyon-Confluence/La Mulatière à Neuville/Genay

Projet emblématique de ce mandat, les Rives de Saône permettront à tous les Grand-Lyonnais de redécouvrir leur fleuve. Comme nous l'avons fait avec les Berges du Rhône, les Rives de Saône restructureront totalement le visage de notre agglomération, dans le respect de son environnement et de ses séquences paysagères. Les Rives de Saône, c'est un projet ambitieux, fédérateur, lisible dans sa globalité, respectant la variété des ambiances qui le composent.

Nous engagerons une dynamique sur un projet d'ensemble, allant des territoires du Val de Saône à Confluence.

Nous réaliserons une première série d'aménagements assurant la visibilité du projet dès la fin du mandat et choisis en fonction de quatre regards contrastés sur la Saône :

- la Saône « naturelle » s'intégrant dans le paysage pour valoriser notre patrimoine naturel exceptionnel,
- la Saône «cheminements » mettant l'accent sur les parcours mode doux,

- la Saône « proximité » favorisant la création d'espaces de proximité au bord de l'eau pour les quartiers riverains,
- la Saône « centralité » permettant de développer et de fédérer de nouveaux lieux publics à fort rayonnement, en valorisant les polarités existantes anciennes et contemporaines.

- Vaise

Hier faubourg de Lyon, aujourd'hui, Vaise est devenu un véritable cœur d'agglomération. Sur ce secteur en plein essor, nous poursuivrons le développement des projets immobiliers et économiques. Nous conforterons les pôles d'activités économiques, le numérique, l'automobile, l'enseignement, tout en adaptant l'offre immobilière existante pour préparer l'implantation future de nouvelles entreprises. Nous renforcerons l'attractivité et la diversité commerciale du 9^{ème} arrondissement, ainsi que l'offre de services, notamment la restauration inter-entreprises, l'offre en crèches d'entreprises, en transports collectifs et dans le secteur de hôtellerie.

Nous accompagnerons le développement de Vaise Centre, des quartiers Berthet-Gorge de Loup et Industrie en améliorant la trame viaire avec la réalisation des derniers tronçons de la voie des deux Joannès et les requalifications de la rue Berthet ou du quai Paul Sédallian. Nous réaliserons des projets prenant en compte l'amélioration des itinéraires piétons et cyclables ainsi que des dessertes de transports collectifs, en lien avec la réalisation du pont Schuman, la mise en sécurité du tunnel de la Croix-Rousse et le projet Rives de Saône.

- Gerland

Sur ce site majeur pour le dynamisme économique de l'agglomération, nous conforterons le tissu économique en développant le biocluster avec l'achèvement de la ZAC TECHSUD et la ZAC du Parc de Gerland, le lancement de nouveaux sites d'accueil le long du boulevard scientifique, la création d'une offre immobilière adaptée aux entreprises des biotechnologies. Nous mettrons également en œuvre le projet de campus Charles Mérieux avec la livraison du centre d'infectiologie du pôle de compétitivité Lyon Biopôle, et nous maintiendrons à un bon niveau l'offre de sites d'accueil pour les PME-PMI.

Nous ferons de Gerland un quartier de centre ville en poursuivant la ZAC du Bon Lait qui comporte 120.000 m² de SHON, soit 1.000 logements et 25.000 m² de bureaux et activités. Nous réaliserons la consultation des opérateurs sur l'îlot Fontenay, accompagnerons les projets immobiliers diffus, notamment dans le secteur de la rue de Gerland et lancerons la 1^{ère} phase de l'opération d'aménagement Girondins Nexans, en lien avec la future gare Jean Macé.

2.2 Renforcer les centres urbains

Au-delà des grands projets, la vitalité des centres urbains et leur multiplicité sont un gage de dynamisme urbain et économique.

Les centres urbains sont les lieux prioritaires du développement résidentiel. Ce développement résidentiel sera mis en œuvre par la recherche d'une plus grande intensité des programmes de logements dans les centres urbains, d'une part pour répondre à des enjeux de rareté du foncier et d'autre part pour favoriser les conditions économiques du nécessaire maintien et développement d'une offre de services de proximité de qualité notamment en matière d'activités commerciales.

L'équipement commercial et l'animation commerciale constituent un levier essentiel de la politique de renforcement des centres urbains et de l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Nous mettrons en œuvre le nouveau Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC), en cohérence avec les orientations du Scot pour poursuivre et amplifier l'objectif prioritaire du renforcement de l'offre commerciale dans les centralités urbaines.

Nous agissons simultanément sur les axes suivants :

- maintien et développement d'une offre commerciale de proximité : poursuivre la politique d'implantation de moyennes surfaces alimentaires, équipement moteur pour structurer un tissu commercial le plus diversifié et soutenir et accompagner le nécessaire maintien des marchés forains,
- poursuivre la politique d'aménagement et de gestion des espaces publics favorable à la pratique commerciale (aménagement des places et voies publiques, cheminements modes doux, plan de circulation, gestion du stationnement et des livraisons...),
- soutenir les initiatives communales pour le développement d'une gestion organisée et concertée de l'appareil commercial des centralités urbaines (exemple du dispositif « manager de centre ville »).

3. Développer le rayonnement international de la métropole

Le développement économique de notre territoire passe par la vitalité de notre tissu local, notre ambition urbaine et les grands projets structurants que nous réalisons, et par notre capacité à rayonner au-delà de nos frontières, à attirer visiteurs, investisseurs, universitaires, entreprises et bien sûr, à les accueillir.

Notre action internationale se structurera autour de 4 axes forts :

- une stratégie tournée vers les réseaux internationaux de villes en s'appuyant sur la dynamique de réseaux mise en place dans le mandat précédent au sein d'Eurocités, de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis), LUCI ou plus récemment Délice ;
- un renforcement de notre présence européenne notamment en amplifiant nos relations avec des métropoles avec lesquelles nous entretenons déjà des relations privilégiées (Barcelone, Turin, Göteborg, Munich, Birmingham...) ainsi qu'auprès du Comité des Régions, ces relations seront fortement ancrées sur les coopérations économiques susceptibles d'être développées, à ce titre le projet CLUSNET (Cluster and Cities Network) - réseau européen des villes clusters - dont le Grand Lyon est chef de file constituera un vecteur important ;
- la mise en place d'une véritable stratégie de diplomatie des villes, à l'instar de ce qui a été initié sous le précédent mandat dans les actions sur le Liban ou sur Israël - Palestine ;
- une coopération décentralisée renforcée tant dans ses aspects de transfert d'expertise et de matériels pour les services de 1ère nécessité (eau, éclairage public) que par un appui à la gouvernance locale, par ailleurs la dimension économique sera renforcée.

L'action internationale du Grand Lyon s'appuiera également sur ce qui a été engagé avec succès ces dernières années pour accroître la visibilité et le rayonnement de notre agglomération que ce soit à travers la bannière ONLY LYON, les actions à destinations des grandes entreprises et organismes internationaux, l'action événementielle et l'activité touristique et de salons.

La réussite de l'ensemble de ces actions passe par un travail partenarial sans cesse plus fort et plus étroit. Dans cette perspective, nous réfléchissons à la mise en place d'un lieu emblématique réunissant les acteurs de l'agglomération qui œuvrent au rayonnement et à la solidarité internationale de notre agglomération.

3.1 Accroître la visibilité et l'ouverture internationale de Lyon

Visibilité et notoriété à l'international : ONLY LYON

Lancée en janvier 2007 par 12 partenaires économiques, la bannière ONLY LYON vise à renforcer le capital marque de la métropole lyonnaise, en misant sur trois facteurs : un réseau d'ambassadeurs ayant vocation à vendre la destination à l'international, la création ou le sponsoring d'événements créateurs de notoriété et le renforcement de la visibilité de Lyon dans la presse et les médias.

Visibilité et attractivité pour les entreprises, talents, organismes internationaux et touristes

Chaque année, la métropole lyonnaise attire entre 50 et 60 nouvelles entreprises sur nos secteurs prioritaires, ce qui se traduit par une création nette de plus de 1200 emplois par an. Grâce à un

accompagnement dédié, nous pouvons compter également sur notre territoire des organismes publics internationaux comme Euronews, Interpol, l'OMS ou encore le CIRC.

Nous agissons pour attirer toujours plus d'entreprises en lien avec nos filières d'excellence, des entreprises du secteur tertiaire et des talents en provenance de l'étranger.

Nous accompagnerons également le développement des acteurs déjà présents sur l'agglomération, afin qu'ils nous restent fidèles.

Nous accueillons chaque année près de 25 000 manifestations professionnelles (salons, congrès, événements d'entreprise) et environ 5,5 millions de touristes, dont de plus en plus de manifestations de portée internationale et de visiteurs étrangers. Notre objectif est d'attirer de nouvelles manifestations d'affaires et de faire de l'agglomération lyonnaise une destination phare du tourisme urbain en Europe qui est un segment sur lequel l'agglomération est bien positionnée et qui est en fort développement. La prise de compétence « tourisme » par la communauté urbaine pourrait être un plus pour donner de la cohérence et de la visibilité à la stratégie touristique globale de l'agglomération. Cette question sera étudiée par la commission spéciale.

Visibilité sur les plans évènementiel, culturel et sportif

La destination « grand-lyonnaise » est fortement positionnée sur le segment des congrès, grâce à son centre de congrès. Concernant le segment des salons, un cap reste à franchir pour positionner Eurexpo dans les 15 parcs d'exposition européens qui comptent. Ainsi, nous procéderons à la refonte de sa gouvernance, à l'amélioration de son accessibilité et des conditions d'accueil, afin de maintenir et attirer des salons majeurs comme Pollutec ou le SIRHA, en lien avec nos secteurs prioritaires.

Nous valoriserons et ferons monter en puissance nos événements (biennales de la Danse, biennales d'art contemporain...) et nous lancerons une réflexion pour en créer d'autres, comme la fête du cinéma ou la fête des fleuves. Nous réfléchirons à différentes pistes pour accroître notre offre culturelle et touristique. Nous favoriserons également les synergies entre les secteurs culturels et économiques pour encourager les industries créatives.

Visibilité accrue sur les salons immobiliers (MIPIM, MAPIC, Exporéal, SIMI)

Lyon se doit d'être plus visible lors des grands salons immobiliers, ce qui nécessite, au-delà de l'alliance des partenaires économiques sous la bannière ONLY LYON, de trouver de nouvelles formes de partenariats public / privé, afin d'augmenter la visibilité et l'impact de ces opérations.

Visibilité sur la toile : webmarketing

Notre visibilité et notre offre de services exclusifs à destination de cibles économiques, passent notamment par la reconfiguration du site économique du Grand Lyon www.entreprendre.grandlyon.com et le développement de la notoriété et des services offerts par le portail économique de la métropole www.lyon.business.org.

3.2. Mieux connecter la métropole au monde via les transports et les télécommunications

Une connexion aérienne de niveau européen et international

Nous renforcerons **Lyon Saint-Exupéry** comme plateforme européenne au travers d'une stratégie multispecialiste visant à accroître l'offre de destinations et fréquences à l'échelle européenne et internationale, tout en augmentant l'import moyen des avions. La question d'une montée en puissance

de la communauté urbaine au sein du capital de la S.A. Aéroports de Lyon pourra être examinée dans cette optique.

Nous conforterons l'aéroport comme pôle économique majeur du territoire métropolitain : les projets immobiliers en lien avec le rayonnement international de Lyon devront être encouragés et les aéroports de l'agglomération lyonnaise pleinement intégrés dans la démarche ONLY LYON pour renforcer l'accueil et l'effet vitrine de l'outil. La plateforme de Lyon-Bron fera aussi l'objet d'une attention particulière, dans un contexte de montée en puissance de l'aviation d'affaires, et dans le cadre du projet global de la Porte des Alpes.

Des connexions ferroviaires, fluviales et routières de premier plan

Les grands projets ferroviaires visent à améliorer la desserte nationale et internationale du grand Lyon (branche sud du TGV Rhin-Rhône, ligne à grande vitesse reliant Barcelone, Lyon -Turin, ligne Provence-Alpes-Côte d'Azur), ou à améliorer le niveau de service pour le fret des entreprises tout en écartant les trafics de transit des zones densément peuplées grâce au contournement fret de l'agglomération lyonnaise (CFAL).

Le caractère multimodal de Lyon Saint-Exupéry est un atout pour la métropole, la plate-forme pourrait se développer en améliorant son accès par le train depuis les grandes villes de Rhône-Alpes et du Grand sud-est.

Un autre enjeu crucial réside dans la restructuration de la gare Part-Dieu et des infrastructures de passage en amont et en aval afin que celle-ci devienne un pôle d'échanges à la hauteur des enjeux du 21^e siècle. C'est donc un projet d'ensemble de restructuration de la gare, de projet urbain et économique de l'ensemble du quartier d'affaires que nous définirons.

Concernant la connectivité fluviale, notre priorité réside dans le développement du Port Edouard Herriot, en privilégiant les filières utilisant la voie d'eau (ou le rail), et la logistique urbaine pour les parcelles hors voie d'eau, et en organisant les complémentarités avec les autres micro plateformes de la région.

La logistique est de plus en plus imbriquée à l'économie industrielle et à l'approvisionnement des agglomérations. Elle se développe à différentes échelles, de l'organisation européenne des grandes plateformes et des grands flux jusqu'au « dernier kilomètre » des livraisons en centre-ville. Nous favoriserons à la fois le recours à la voie d'eau et au ferroviaire avec des équipements dont le positionnement est exigeant, et nous organiserons les flux au mieux des intérêts des entreprises mais aussi des habitants. Nous agissons dans ce sens en partenariat l'État, RFF et VNF.

Concernant les grandes infrastructures routières, Lyon est au carrefour de grands trafics européens et nationaux. C'est ce qui a permis son développement, mais c'est aussi ce qui pourrait conduire à la thrombose si les autoroutes en projet A89 et A45 amènent un trafic supplémentaire au cœur de l'agglomération.

Nous n'avons jamais nié l'intérêt du projet A89 qui s'inscrit dans l'itinéraire Bordeaux-Genève mais nous avons toujours demandé à l'Etat de revenir sur l'ancien tracé grâce auquel l'A89 se connectait sur A6 et A46 au nord de l'agglomération. Le projet A45 est prévu pour déboucher sur A450 et va apporter un trafic supplémentaire sur un secteur déjà totalement saturé.

S'agissant du contournement Ouest de Lyon, nous pensons que c'est à l'échelle du Grand Sud Est que le problème doit être posé. Le trafic à destination du Sud Ouest et de la péninsule ibérique doit se reporter sur l'A75 grâce à la diagonale Paray-le-Monial - Roanne, le contournement Ouest devenant davantage un ouvrage assurant l'écoulement des flux inter-régionaux.

Nous demanderons à l'Etat quelles sont ses intentions sur ces trois projets de façon à inscrire la réalisation du Tronçon Ouest du Périphérique dans un contexte clair.

Le TOP permettra de boucler le périphérique. Il s'inscrit dans un schéma multimodal d'organisation des déplacements à l'échelle de l'agglomération, en cohérence avec REAL.

Le TOP protégera, le centre de l'agglomération et les communes de l'ouest et du sud-ouest, des trafics parasites et il en améliorera l'accessibilité, notamment aux points de connexion du TOP et des lignes lourdes de transport. Il offrira un nouveau franchissement du Rhône et il permettra le déclassement et la requalification de l'autoroute A6/A7 à l'intérieur du périphérique.

Une mobilité urbaine durable

La métropole s'est engagée dans la construction d'une ville multipolaire maillant lieux de vie et d'emploi, sites économiques et universitaires entre eux pour bâtir une « ville mobile durable ». L'attractivité des sites économiques passe par une solide connectivité au niveau des nœuds majeurs de la Part-Dieu et de l'aéroport, et à un second niveau, Perrache et prochainement la Halte Jean Macé, et la poursuite du maillage en étoile dans le cadre de la démarche REAL engagé depuis 2005, en vue de constituer un réseau structurant performant indépendamment des maîtrises d'ouvrage à l'échelle métropolitaine.

La question de la mobilité des salariés vers les zones d'activité peut être aussi résolue par des solutions innovantes : plan de déplacements entreprises (PDE) ou inter-entreprises (PDIE). A ce jour, sept territoires d'entreprises du Grand Lyon sont en train de mettre en place un PDIE (cela concerne environ 15 000 salariés potentiels). Dans ce mandat, de nouveaux PDIE devront être développés (Confluence, Part-Dieu, Presqu'île...).

Le très haut débit à des coûts compétitifs

Aujourd'hui, être connecté au monde ne dépend plus uniquement des infrastructures aériennes, ferroviaires ou routières, mais également de la qualité des infrastructures télécoms qui représente un critères important d'implantation pour les investisseurs (cf European Cities Monitor). Les enjeux sont importants et notre ambition est particulièrement forte dans ce domaine, d'autant plus que le renchérissement des coûts de l'énergie et des déplacements oblige à faciliter les relations de travail à distance.

La communauté urbaine se positionnera soit en tant que gestionnaire, soit en tant que facilitateur/régulateur local, soit encore en tant qu'acteur en déployant ses propres infrastructures neutres en vue de les louer aux opérateurs, en particulier sur les zones non couvertes ou non concurrentielles. Un choix sera fait avant fin 2008 entre l'un des 3 scénarii suivants : un renouvellement de la convention actuelle avec les opérateurs du territoire pour l'adapter aux nouvelles contraintes de la fibre optique jusqu'à l'abonné ; un partenariat plus ambitieux incluant un volet incitatif à destination des opérateurs permettant en contrepartie d'efforts réalisés par la collectivité de couvrir de manière plus large le territoire ; un déploiement par la collectivité elle-même d'un réseau de fibre neutre et mutualisable.

Afin de disposer d'infrastructures de bout en bout, nous travaillerons également sur la mise en place des préconisations « bâtiment intelligent ». Nous réfléchirons donc à l'extension des compétences de la collectivité pour mettre en œuvre cette stratégie plus volontariste visant à favoriser le déploiement du très haut débit.

II- CONSTRUIRE UNE METROPOLE À DIMENSION HUMAINE

La qualité de vie, le logement, le bien-être, la cohésion sociale, l'équilibre des territoires et l'ambiance urbaine sont les éléments essentiels de la « ville humaine » que nous voulons construire pour tous les habitants de l'agglomération lyonnaise.

Pour atteindre cet objectif, nous favoriserons la solidarité sociale et territoriale à travers nos politiques d'aménagement, de construction et de rénovation de l'habitat, en faisant de la mixité un principe transversal de notre action. Nous agissons en partenariat avec tous les acteurs du logement et du logement social, car c'est de façon collective que nous pourrions relever le défi de la solidarité, pour vivre dans une agglomération équilibrée et apaisée.

Cette agglomération, nous la construirons avec tous les « Grand Lyonnais » dans un esprit de dialogue positif et permanent, grâce à nos espaces de dialogue, à la concertation sur les grands projets, mais aussi en mettant en place des outils innovants permettant de renforcer la circulation de l'information et les relations avec les citoyens.

Enfin, parce que nous croyons en la solidarité, nous porterons nos principes au-delà de nos frontières, grâce à une politique de coopération décentralisée constructive et innovante et en poursuivant notamment notre engagement pour la réduction de la fracture numérique et pour un accès à l'eau potable partout dans le monde.

1. Favoriser la mixité

1.1 Favoriser le renouvellement des grands quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire

En cohérence avec notre politique d'équilibre, nous nous sommes fixés des objectifs exigeants de qualité urbaine, de diversité résidentielle et d'accessibilité en transports collectifs pour favoriser le renouvellement de nos grands quartiers d'habitat social. Dans ce sens, des opérations de développement d'activités économiques, des démarches de développement éducatif, social et culturel des populations de ces quartiers sont mises en œuvre pour conforter leur attractivité.

Dans le cadre du contrat ANRU, sur ces quartiers, nous allons poursuivre :

- la démolition de près de 3 000 logements et la reconstitution de plus de 3 300 logements en locatif et en accession ;
- Le montage d'une deuxième phase d'opérations sollicitant l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour les 4 sites en Grand Projet de Ville (Lyon Duchère, Rillieux-la Pape Ville Nouvelle, Vaulx-en-Velin, Vénissieux Minguettes) et l'Opération de Renouvellement Urbain de Bron-Parilly ;
- La reconstruction de centres commerciaux,
- La rénovation du Lycée de la Martinière à Lyon Duchère et la reconstruction du lycée Jacques Brel aux Minguettes à Vénissieux,
- La création de centres d'activités à La Duchère, Rillieux Ville Nouvelle, Vaulx-en-Velin, et Minguettes Porte Sud à Vénissieux
- L'implantation d'équipements structurants participant au désenclavement de ces secteurs, notamment halle d'athlétisme à Lyon La Duchère, Compagnie Kâfig à Bron Parilly, proposition d'implantation de la « fabrique Opéra » à Vénissieux).

En termes de renouvellement urbain, nous porterons une attention particulière à l'évolution de la première couronne Est où 50% de la population des 5 communes qui la composent habitent en secteur prioritaire d'habitat social. Un certain nombre de projets structurants que nous avons lancés au mandat précédent, dont le Carré de Soie, ont permis d'insuffler une nouvelle dynamique.

Nous veillerons à ce que le changement de conjoncture immobilière ne remette pas en cause l'effort de diversification résidentielle entrepris. La relance de la construction dans ce secteur et plus largement la revalorisation de ses fonctions urbaines représentent des enjeux importants pour mettre en œuvre le concept de ville multipolaire et de mixité sociale.

1.2 Développer l'accès à la ville et désenclaver les populations

Avec toutes les opportunités qu'elle offre, l'agglomération lyonnaise doit être en capacité d'assurer et d'organiser pleinement la participation de l'ensemble des populations qui la composent à la vie économique, culturelle et sociale de la métropole et à son objectif d'ouverture sur le monde.

Pour favoriser, au-delà de l'accès au logement, l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la culture et à l'ensemble des services que les villes peuvent offrir, nous agissons :

- en construisant des liens entre les politiques de développement économique et urbain, les réseaux économiques, professionnels et institutionnels qu'il anime et les opérateurs spécialisés dans l'insertion, l'éducation, le développement social et culturel,
- en aidant les communes à mettre en commun leurs expériences et à définir des objectifs communs,

De façon plus transversale, le Grand Lyon favorisera les démarches - sociales, culturelles ou autres - qui sont autant d'occasions de rencontres et de brassages entre les populations.

Le défilé de la Biennale de la Danse - qui voit des groupes d'habitants de la périphérie Est et des communes de l'Ouest travailler et danser ensemble pendant 6 mois - est un exemple de ce type de démarche que nous nous proposons d'étendre.

2. Promouvoir une politique du logement équilibrée

L'habitat : une politique de 1^{er} plan

Notre premier objectif est de construire des logements. L'agglomération lyonnaise ne restera durablement attractive que si elle réussit à conserver sa capacité d'accueil dans la diversité des profils sociaux et à promouvoir le vivre ensemble dans la construction d'une agglomération socialement et territorialement équilibrée.

Nous voulons construire des logements pour répondre à la demande, en hausse constante, des nouveaux habitants venant s'installer dans notre agglomération.

Nous voulons construire une offre de logements variée pour répondre aux évolutions des modes de vie et à la diversité des populations : ménages à revenus moyens, jeunes, personnes âgées, familles monoparentales...

Nous voulons construire des logements sociaux de manière équilibrée en intégrant de la mixité partout sur notre territoire.

En prenant la délégation des aides de l'État en 2006, nous nous sommes positionnés comme autorité organisatrice de l'habitat sur notre territoire, rôle qui nous est reconnu par les nombreux acteurs du secteur. Ce positionnement assumé induit des responsabilités fortes : gouvernance d'agglomération, pilotage d'actions qui couvrent un champ de plus en plus large, innovation pour plus d'efficacité face au marché, évaluation des effets des politiques publiques.

Une logique partenariale

La tâche est grande, les contraintes sont fortes. Mais nous ne devons pas pour autant faiblir et nous devons tout tenter pour tenir le cap du logement et relancer la machine de la production, pour conserver l'équilibre social et territorial de notre agglomération. Ce défi, nous ne pourrions le relever seuls et nous aurons à mener des partenariats innovants pour trouver les solutions qui nous permettront de continuer à mener une politique de l'habitat ambitieuse.

L'engagement du Grand Lyon et la qualité du partenariat, en particulier, avec l'État, ont permis sous le mandat précédent de jeter les bases d'une politique ambitieuse de l'habitat (renouvellement urbain, production du logement social, Conférence d'Agglomération de l'Habitat, etc.). Fondée sur des objectifs communs, inscrite dans une responsabilité partagée avec l'État, elle a produit des résultats encourageants, qui amorcent un véritable rééquilibrage entre l'Ouest et l'Est de l'agglomération. Pour être en capacité de poursuivre cette politique de logement équilibrée, le Grand Lyon attend de l'État qu'il poursuive son engagement dans un partenariat solidaire, dans les mêmes équilibres financiers qu'au mandat dernier.

Adapter les moyens et les outils à l'ambition

Assurer la responsabilité de chef de file implique que les moyens dont nous disposons soient en ordre de marche. En particulier, les Offices Publics de l'Habitat communautaires devront poursuivre leur évolution dans la dimension communautaire de leur travail et les moyens d'une action foncière pour l'habitat à court, moyen et long terme devront être rapidement définis. La gestion du partenariat dans

les divers domaines de l'habitat, et particulièrement dans la gestion de la demande (fichier commun de la demande, droit au logement opposable, etc.), nécessaire pour améliorer la réponse aux attentes des habitants, ne peut se faire sans une affectation de moyens dédiés.

Le pilotage d'ensemble de cette politique ambitieuse de l'habitat que nous portons, implique que nous animions, avec l'État, le partenariat local en réactivant la Conférence d'Agglomération de l'Habitat, en nous dotant d'un outil intégré de connaissance, d'observation et d'évaluation (observatoire de l'habitat).

2.1 Maintenir l'attractivité de l'agglomération par une réponse adaptée aux besoins en logement

Élargir l'offre d'habitat accessible

- **Logement social : maintenir les bons résultats obtenus sur la période récente**

Nous agissons, en partenariat avec les opérateurs publics et privés et les collectivités pour tenter de maintenir une production de logement social adaptée et raisonnable.

Nous réfléchissons à la mise en place de dispositifs nouveaux et complémentaires de production comme le démembrement de propriété, des dispositifs incitatifs pour développer la qualité environnementale des logements privés, etc.

- **Parc privé : vers la modération des loyers**

Les actions menées jusqu'à présent en la matière n'ont produit que des résultats marginaux. Les mesures fiscales nationales prises successivement depuis quelques années entrent en concurrence directe avec les dispositifs incitatifs (OPAH, PIG) et les rendent inopérants. Nous devons mener une réflexion sur les leviers d'action qui émergent.

- **Locatif intermédiaire et accession aidée : une stratégie globale à construire**

Le développement d'une offre accessible constitue un élément d'attractivité et de diversification. Nous soutiendrons la production de produits PLS, tout en s'assurant qu'ils ne concurrencent pas les produits locatifs sociaux, et nous mènerons une réflexion sur la question de l'accession aidée par le biais des ventes HLM et en trouvant des solutions innovantes comme les programmes d'habitat coopératif que nous l'expérimentons, en partenariat avec l'association « Habicoop », sur la ZAC des Maisons Neuves à Villeurbanne, Confluence et à la Duchère.

- **Vieillesse de la population, accessibilité et handicaps, logement des jeunes : des approches dédiées à conforter ou à construire**

Nous prendrons en compte les différentes catégories de personnes et la diversité de la population qui vit dans l'agglomération afin de créer les conditions d'un vivre ensemble sur notre territoire. Nous réfléchissons à des processus de pilotage dédiés pour impulser le développement de réponses en rapport avec les besoins estimés, comme par exemple produire des logements adaptés aux personnes âgées dans les HLM.

Accroître l'offre d'habitat durable

- **Privilégier des formes d'habitat plus denses, bien desservies**

Nous favoriserons des formes d'habitat plus dense, alternatives à la maison individuelle, qui assurent une consommation économe des ressources foncières de l'agglomération et nous accompagnerons le développement de l'urbanisation le long des lignes fortes de transports en commun et dans les zones déjà urbanisées (cf. métropole multipolaire).

- **Généraliser la mise en œuvre du référentiel habitat durable dans la construction neuve**

Plus de 3 000 logements neufs livrés ou en cours de livraison respectent le référentiel du Grand Lyon adopté en 2006. Nous réfléchissons à son élargissement en tenant compte des conséquences d'une généralisation de cette démarche à l'ensemble de la construction neuve sur le territoire du Grand Lyon.

- **La question de la rénovation du parc existant**

80% de l'offre d'habitat se situe dans le parc existant privé et public. La prise en compte du développement durable à ce niveau constitue donc un enjeu majeur. Les organismes HLM élaborent un référentiel de réhabilitation durable. La question reste entière en revanche en direction du parc privé. Elle soulève à la fois des problématiques sociales (précarité énergétique), environnementales (diminution des émissions de gaz à effet de serre) et financières. Cela demande que l'État prenne quelques dispositions concrètes pour permettre cette remise aux normes. Pour notre part, nous expérimentons une opération de rénovation et d'amélioration de l'habitat ancien sur le secteur Sainte-Blandine à Confluence afin de définir un modèle de financement innovant.

- **Gérer les risques et les nuisances au mieux de l'intérêt des habitants**

En lien avec les dispositifs réglementaires que l'État mettra en place, nous élaborerons des solutions localisées afin de prendre en compte dans l'habitat les risques technologiques et naturels et de réduire les nuisances sonores.

2.2 La mise en œuvre du droit au logement

La question de l'accès au logement des ménages défavorisés

- **Devenir acteur du droit au logement opposable**

L'entrée en vigueur de la loi relative au droit au logement opposable (DALO) reconfigure sensiblement le paysage de l'accès au logement des personnes défavorisées. Mais elle ne doit pas conduire à une remise en cause des actions menées dans le cadre des politiques de rénovation urbaine et destinées à permettre une meilleure mixité de l'habitat.

Avec l'État, nous œuvrerons à la mise en place d'un partenariat d'agglomération, actuellement éclaté entre plusieurs niveaux d'administration publique (État DDASS et DDE, Conseil Général, communes, Grand Lyon) pour proposer une vision commune.

- **Construire une gouvernance d'agglomération dans l'organisation des filières d'accès au logement**

Parallèlement, nous avons lancé des démarches structurantes que nous poursuivrons et amplifierons comme la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement, la simplification des démarches des demandeurs et la transparence dans les attributions par la mise en place d'un fichier commun de la demande de logement, la mobilisation du contingent communautaire ou encore le processus intercommunal de relogement dans le cadre du renouvellement urbain. L'ensemble de ces processus convergeront à terme vers des accords collectifs intercommunaux avec l'État et les bailleurs HLM.

Développer une offre conforme aux besoins très sociaux

- **Augmenter l'offre d'habitat adapté**

Nous serons attentifs à la production de l'offre en PLAI. Nous réactualiserons les besoins, accompagnerons les opérateurs dans leur programmation.

- **Offrir un accueil de qualité aux gens du voyage**

La mise en œuvre des dispositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de passage ou en séjour reste un objectif à atteindre : 24 aires d'accueil devront être mise en service d'ici 2009. Nous veillerons à la qualité de l'accueil et à l'insertion sociale et économique des gens du voyage.

La réussite du dispositif d'accueil repose aussi sur le développement des programmes d'habitat adapté aux ménages sédentaires ou en voie de sédentarisation. Nous poursuivrons les actions en faveurs des ménages recensés dans l'annexe 1 du schéma d'accueil et nous développerons des réponses adaptées aux besoins des ménages repérés dans le cadre de la gestion des aires.

3. Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens

L'élaboration de la Charte de la Participation puis sa mise en œuvre ont engagé un mouvement de fond qui voit les citoyens s'impliquer plus fortement dans un dialogue continu avec le Grand Lyon. Parallèlement, de nombreuses communes de l'agglomération ont développé leur offre de participation citoyenne, comme les conseils de quartier, les conseils de jeunes, les conseils de développement locaux, etc. Cette dynamique est soutenue par une professionnalisation des équipes préparant et accompagnant la concertation et par la création d'outils spécifiques afin de mieux animer le débat public.

Ainsi, la concertation devient progressivement un volet à part entière de la conduite de projet en facilitant la conception pour les projets et en favorisant l'aide à la décision pour les élus et l'appropriation pour les habitants.

Ce mandat sera l'occasion de consolider et d'approfondir les démarches participatives autour de quatre principales orientations : passer à une seconde étape de la Charte de la Participation, conforter le Conseil de Développement, animer les échanges d'expériences entre le Grand Lyon et les communes, mieux prendre en compte les attentes des habitants en matière de services de proximité.

3.1. Le dialogue entre les élus et le Grand Lyon

Construire un dialogue permanent avec les citoyens, nécessite de construire un dialogue constant avec les élus de l'agglomération. Dans le cadre de l'évolution des conférences des maires, de la mise en place d'outils de gestion et de suivi des réclamations, mais aussi du fonctionnement quotidien des services du Grand Lyon (propreté, voirie...), nous approfondirons le dialogue qui s'est noué avec les communes sur la base de la confiance et de l'équité.

3.2. Passer à l'Acte 2 de la Charte de la Participation

La Charte de la Participation adoptée en 2003 est aujourd'hui largement appropriée. Le bilan des démarches participatives engagées au cours du précédent mandat désigne cependant des pistes d'amélioration afin d'élargir la participation citoyenne et d'approfondir le débat public.

En accord avec les recommandations formulées par le Conseil de Développement, nous élaborerons la rédaction d'une nouvelle version de la Charte de la Participation avec les principaux objectifs suivants :

- mieux utiliser les potentialités des technologies de l'information dans l'accompagnement et l'animation des démarches participatives (sites, blogs, forum de discussions, consultation en ligne...) ;
- développer les outils de consultation et d'écoute des attentes de tous ceux qui sont absents des scènes classiques de la concertation ; en particulier les personnes en difficultés et les jeunes ;
- expérimenter des dispositifs adaptés à la participation de ces catégories de population ;
- engager, autant que faire se peut, les concertations sur projet plus en amont afin d'élaborer un diagnostic partagé et d'enrichir l'élaboration du programme. Dans cette même logique, les accompagner en aval, lors de la phase chantier et du suivi des premiers mois de fonctionnement.

Certaines de ces orientations sont d'ores et déjà en cours d'expérimentation sur l'élaboration de la seconde phase du projet Lyon Confluence, ainsi que sur le projet du futur parc Sergent Blandan.

3.3. Conforter le Conseil de Développement

Refondé en juin 2006, le Conseil de Développement du Grand Lyon, qui compte aujourd'hui 260 membres, est devenu une scène de dialogue permanente, ouverte et efficace entre les forces vives de l'agglomération. A travers ses contributions sur la stratégie d'agglomération et les politiques publiques, il apporte des réflexions et des croisements de regards judicieux sur les grands enjeux auxquels notre agglomération devra répondre dans les décennies à venir.

Afin de poursuivre la dynamique engagée au cours de deux dernières années, nous conforterons le Conseil de Développement dans ses missions, c'est-à-dire :

- développer les échanges avec les élus communautaires et notamment l'exécutif ;
- systématiser sa participation dans l'accompagnement des principaux chantiers de planification (SCOT, PDU, PLU, PLH...)
- renforcer les articulations entre le Conseil de Développement et les autres échelles territoriales de la participation (conseils de quartier...)
- poursuivre les collaborations avec les autres conseils de développement de l'aire métropolitaine (Nord Isère, Saint-Etienne,...) ainsi que dans le cadre de la coordination nationale ;
- développer son rôle d'opérateur de débat public via les forums et les cycles de conférences qu'il organise ;
- construire les outils de communication du Conseil de Développement (site internet, blog, ...)

3.4. Favoriser l'échange d'expériences

L'agglomération lyonnaise est riche de son tissu associatif et de l'engagement de la société civile dans le développement et l'animation de ses territoires. Au cours du précédent mandat, de nombreuses communes ont conduit des démarches participatives afin de mieux adapter leurs actions aux attentes des habitants. Il manque aujourd'hui un espace d'échanges où la diversité et la richesse des expériences menées par les communes puissent être capitalisées.

Pour ce faire, nous agissons pour :

- créer et animer un réseau des services « démocratie locale » des communes permettant d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de dispositifs de concertation ;
- mieux répondre aux demandes d'accompagnement de démarches participatives que les communes sollicitent de la part du Grand Lyon ;
- organiser un cycle de formation-débat afin de faciliter l'appropriation, par les conseils de quartier et les associations d'habitants, des politiques publiques d'agglomération (habitat, mixité, densité, déchets, climat, déplacements,...) qui se déclinent ensuite sur leur territoire ;
- co-organiser tous les 2 ans, en association avec les communes, une manifestation de type « Les rencontres de la démocratie locale », réunissant les élus, les professionnels, les conseils de quartier, le conseil de développement,...

Ces actions participeront à l'émergence d'une culture d'agglomération, du sentiment d'appartenance à une communauté de destin et permettront de mieux articuler les différentes échelles territoriales de la participation citoyenne.

3.5. Dialoguer pour améliorer le service rendu au public

Cette volonté de dialogue doit se retrouver dans nos politiques d'offre de services de proximité, tels que la propreté, l'eau, les déchets, la voirie, etc.

L'installation de la Commission Consultative des Services public Locaux en février 2003 a permis à de nombreuses associations, notamment les associations de consommateurs, de participer pour la première fois à la réflexion sur l'amélioration des services publics produits par le Grand Lyon.

Cependant, passer d'une culture de l'administré à une culture de l'usager ou du bénéficiaire ne se décrète pas. C'est pourquoi, un de nos enjeux sera de mieux prendre en compte la qualité de service perçue et souhaitée par les communes et les usagers dans la définition de la qualité de service effectivement produite.

Pour cela trois orientations prioritaires seront mises en œuvre :

- développer une meilleure réactivité aux demandes d'intervention, aux plaintes et aux réclamations des maires, des habitants et de leurs instances de participation (conseils de quartier, CIL, ...) ;
- expérimenter avec les habitants et leurs associations des actions en coresponsabilité, voire en coproduction, pour améliorer la qualité de la gestion urbaine de proximité, à l'instar de la propreté, du tri sélectif, de l'eau, des voiries de proximité, etc.
- conforter la commission consultative des services publics locaux en élargissant son champ de réflexion, aujourd'hui principalement technico-financier, aux enjeux environnementaux et sociaux des services publics locaux.

4. Promouvoir la solidarité à travers le monde

La volonté qui nous anime de construire une agglomération solidaire et humaine, ne s'arrête pas aux limites du Grand Lyon.

Le fait urbain est dans le monde une donnée majeure de nos sociétés contemporaines. A l'échelle planétaire, la croissance urbaine, les préoccupations environnementales, le poids des dynamiques urbaines dans les économies nationales amènent à considérer les villes et les agglomérations comme des lieux stratégiques. Elles constituent un niveau de gouvernance pertinent, car plus proche des populations.

Que ce soit en Europe, en Afrique, en Asie, ou encore en Amérique latine, les collectivités territoriales peuvent nouer de véritables partenariats avec leurs homologues à l'étranger. La loi les y autorise et les y encourage. Cela ouvre la possibilité d'échanges entre élus et cadres locaux sur des problématiques et des projets communs. Il s'agit de rechercher ensemble des solutions pour offrir un meilleur cadre de vie et permettre au plus grand nombre l'accès aux services essentiels.

La présence de l'agglomération lyonnaise à travers le monde et la politique de coopération internationale développée par le Grand Lyon sont fortement inspirées par le modèle lyonnais d'humanisme et de solidarité territoriale, sociale et interculturelle.

Par ses engagements en matière de coopération décentralisée, sa défense de la vision des villes dans l'aide au développement, et son rôle dans la diplomatie des villes (ses initiatives en faveur de la reconstruction du Liban ou du dialogue israélo-palestinien), le Grand Lyon s'inscrit comme un acteur à part entière de la solidarité internationale, avec une action reconnue sur la scène nationale et internationale, et des valeurs qui lui sont propres dans l'approche de la solidarité que la métropole promeut à travers le monde ; une solidarité qui trouve un nouveau mode d'articulation avec le développement économique dans la cadre d'une relation de plus en plus équilibrée entre les villes.

4.1 Aider au développement économique, au-delà de l'appui à la gouvernance

Nous avons intégré dans notre politique de coopération internationale l'enjeu essentiel du transfert de compétences et d'appui à la gouvernance locale auprès de nos partenaires du sud sous le précédent mandat. Désormais, la question de la prise en compte du développement économique dans les partenariats de coopération est une nouvelle pierre que nous apporterons dans l'édifice de la conduite des politiques de coopération décentralisée, pour favoriser les conditions du développement local.

Nous nous engagerons donc dans un dialogue avec nos partenaires en positionnant l'enjeu du développement économique aux côtés de celui de la solidarité, en mobilisant le secteur économique, en encourageant les entreprises et le monde économique du territoire à s'associer aux programmes de soutien à l'émergence d'un tissu économique dynamique.

Nous mènerons notre politique de coopération décentralisée avec nos villes partenaires dans une recherche commune de respect des équilibres entre développement urbain et préservation de l'environnement, de garantie de la fourniture de services publics équitables (Eau, assainissement, transports, etc.) compatibles avec la préservation des ressources naturelles des territoires concernés.

Ce nouveau champ de coopération pour les collectivités territoriales rejoint les « objectifs du Millénaire pour le développement » de la communauté internationale qui, en 2000, a proclamé l'ambition

de la réduction de moitié de la pauvreté dans le monde à échéance de 2015 comme l'une des priorités pouvant garantir un développement équilibré de notre planète.

4.2 Mobiliser les acteurs lyonnais autour de la solidarité

Sur le mode opératoire, nous développerons l'idée que « la coopération décentralisée et la solidarité internationale est l'affaire de tous ».

Cette logique participative implique la mobilisation des compétences et savoir-faire de l'ensemble des acteurs de l'agglomération lyonnaise : services du Grand Lyon, communes membres, HCL, Universités et Centres de Recherche, Agence de solidarité numérique mondiale, tissu associatif, entreprises, acteurs culturels, représentants des communautés migrantes de l'agglomération, etc. Enfin, nous attacherons une attention particulière aux acteurs de l'agglomération qui développent des initiatives dans le domaine de la solidarité internationale et du développement et qui confortent ainsi l'identité de notre agglomération.

III- FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT

Le développement durable sera l'axe qui sous-tend toutes les actions du Grand Lyon. C'est un impératif, mais c'est aussi une chance et une opportunité à saisir, car il vise le bien-être, la santé et l'amélioration du quotidien de tous, tout en préservant notre avenir commun.

Cette volonté de mettre en œuvre un développement durable s'incarnera à l'échelle métropolitaine au travers de politiques très concrètes.

Nous agirons pour développer une mobilité respectueuse de l'environnement, en développant des alternatives crédibles à la voiture, en maillant fortement et efficacement le territoire en transports en commun, en favorisant l'utilisation des modes doux et en encadrant l'usage de la voiture.

Nous développerons un nouveau modèle de croissance urbaine, luttant contre l'étalement, préservant les espaces verts et naturels de l'agglomération et favorisant l'agriculture périurbaine. Nous porterons de grands projets comme les Rives de Saône, Sergent Blandan et l'anneau bleu et nous créerons de nouveaux espaces verts et des espaces publics de proximité pour aménager des espaces de respiration au sein de l'agglomération.

La propreté, le traitement et la valorisation des déchets, et la gestion du cycle urbain de l'eau font partie des compétences historiques du Grand Lyon. Dans ces domaines, le Grand Lyon mettra en place des outils et des dispositifs correspondant aux enjeux de demain, comme la création de nouvelles déchèteries, l'optimisation du nettoyage, la mise en place de techniques innovantes d'économie, de préservation et de récupération de l'eau, ou encore la sensibilisation auprès du grand public.

Enfin, nous le savons, les villes, parce qu'elles concentrent plus de la moitié de la population mondiale et l'essentiel des activités humaines et économiques, sont les principales émettrices des gaz à effet de serre. Mais ce sont également les villes, qui élaborent et mettent en œuvre des solutions innovantes permettant de corriger ces effets.

Nous développerons donc une politique de réduction des consommations d'énergies et de promotion des énergies renouvelables, nous jouerons un rôle de moteur à l'échelle du territoire, en soutenant notamment les secteurs du bâtiment et de la construction et celui des cleantech, en accompagnant la mutation de la vallée de la chimie.

1. Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement

A l'échelle de l'agglomération, la politique de déplacements se doit de prendre en compte les orientations majeures de la politique nationale en les combinant avec les défis que l'agglomération doit relever pour poursuivre son développement de manière dynamique et équilibrée.

En développant de façon volontariste toute la palette des offres alternatives à l'automobile, nous agissons en faveur d'un plus grand respect de la santé et de l'environnement et du respect des engagements du protocole de Kyoto.

1.1. Encourager l'usage des transports en commun

C'est d'abord à travers sa contribution au Syndicat des Transports de l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) que le Grand Lyon contribue au développement des transports collectifs dans l'agglomération.

Notre objectif est d'assurer un bon fonctionnement de l'agglomération en offrant aux habitants une offre de transports de qualité et d'organiser un développement multipolaire à l'échelle de l'aire métropolitaine.

A partir du réseau du SYTRAL, reconnu comme l'un des meilleurs au plan national, et de l'étoile à 10 branches du réseau ferré, nous avons lancé avec le projet REAL qui articule cinq réseaux de transports en commun urbain, trois réseaux départementaux et le réseau ferré régional ainsi que les pôles intermodaux.

Associant notamment la Région, le Conseil Général du Rhône, le SYTRAL, Saint-Etienne Métropole, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, RFF et la SNCF, le projet REAL conjugue un ensemble d'actions visant à cadencer l'offre ferrée sur tous les axes, à améliorer l'accessibilité, le confort et la sécurité des gares (parcs relais) et à offrir aux usagers des informations et des tarifs intermodaux nécessaires.

Différents projets ont déjà été réalisés (aménagement des abords et parkings des gares du Val-de-Saône et Feyzin, mise en place d'une tarification combinée TER-TCL par exemple), d'autres sont en cours de réalisation (halte Jean Macé, modernisation de la ligne Lyon-Bourg) ou en cours de préparation ou d'étude (modernisation des lignes de l'Ouest lyonnais et de la rive droite du Rhône, pôle multimodal de La Saulaie, aménagement de la gare de la Part Dieu par exemple).

Le SYTRAL poursuivra la politique de transports assurant le maillage de l'agglomération avec les lignes fortes de tramway ou Cristallis et la desserte fine des territoires avec le réseau de bus.

Au titre des projets de lignes fortes, le SYTRAL conduira notamment la réalisation du prolongement de la ligne B de métro à La Saulaie, la réalisation de la ligne de tramway T4, des lignes de trolleybus Cristallis C1, C2 et C3. D'autres projets seront déclenchés pendant ce mandat, notamment pour répondre aux enjeux de développement de l'Est lyonnais, comme le prolongement de la ligne T2 vers Eurexpo en vue son bouclage avec la ligne T3.

Quant aux investissements faits par le Grand Lyon dans le domaine des déplacements, ils participent d'un développement multipolaire en valorisant notamment l'usage des liaisons ferrées (REAL), en densifiant les maillages et les dessertes de transport urbain, en organisant le développement des modes doux.

1.2 Faciliter les échanges entre les différents pôles urbains

Nous réaliserons des voiries ou des liaisons en transports en commun concentrées autour des principaux pôles urbains (liaisons centre/périphérie, liaisons des pôles entre eux). Cette armature sert de base pour structurer ensuite la distribution secondaire à l'échelle des quartiers.

Les enjeux majeurs portent sur l'accompagnement du développement des lignes principales (lignes fortes Tram, Cristalis, REBUS,...), le partage de la voirie entre les différents modes de déplacement (voitures/transports en commun/Modes Doux) et le maintien d'une fluidité satisfaisante du trafic. Nous porterons une attention particulière au réseau de bus, avec l'objectif d'une augmentation forte du linéaire de couloirs bus.

Nous actualiserons notre plan Modes Doux dans la perspective :

- d'accroître de manière significative notre réseau d'aménagements cyclables,
- de poursuivre les efforts de partage de nouveaux linéaires de couloirs bus ;
- d'accroître les offres de services à destination des cyclistes.

Les projets qui participeront de la constitution de ce maillage sont :

- Boulevard Urbain Est : bouclage d'une voie de desserte Nord /Sud à l'Est de l'agglomération permettant d'accompagner le développement du Carré de Soie, du secteur du Grand Montout, de la Porte des Alpes et des secteurs de développement plus au Sud,
- Le déploiement des voiries du secteur Carré de Soie,
- les axes majeurs et le maillage du réseau cyclable devraient beaucoup progresser tant au centre de l'agglomération qu'en périphérie,
- la passerelle modes doux de la Cité Internationale,
- la création du pont Schumann permettant de réorganiser les trafics dans le secteur de Vaise,
- la réalisation du 2^{ème} tube du tunnel de Croix-Rousse, dédié aux TC et aux modes doux,
- l'accompagnement des lignes de tramway (T4, renforcement de LEA, prolongement de T2) et des autres lignes fortes de transport en commun (C1, C2, C3).

1.3 Adapter l'offre des réseaux existants (routes, TC, vélos,...) aux besoins de mobilité de proximité

Nous répondrons aux besoins de développement d'échanges de proximité tous modes confondus en apportant une attention particulière à la prise en compte des liaisons piétons, vélos, et des liens avec les points de desserte TC.

Les projets du programme annuel de proximité concourent à optimiser les capacités du réseau existant pour améliorer la qualité de la réponse apportée, au sein d'un quartier, aux attentes nouvelles des usagers et des habitants. Ce programme de travaux sera élaboré en concertation avec les maires qui conjugueront les besoins de leur territoire et des politiques communautaires (TC, vélos, piétons, accessibilité ...).

Ces investissements de proximité seront l'occasion de rechercher une plus grande lisibilité dans les aménagements, notamment autour des questions d'accessibilité.

1.4 Soutenir le développement de nouvelles mobilités urbaines

Susciter de nouvelles pratiques, faire évoluer les comportements des usagers, des entreprises, des transporteurs, des fabricants automobiles/TC/Camions sont des leviers essentiels permettant d'influencer la qualité de la vie et la santé en ville à court, moyen et long terme.

Dans ce domaine le Grand Lyon participe et soutient de nombreuses initiatives d'études, de projets permettant de répondre à la diversité des attentes de mobilité pour des publics variés et pour les usages tant privés que professionnels (taxi, livraisons,...).

Nous rechercherons plusieurs solutions innovantes pour accompagner la mise en œuvre de services innovants (auto-partage, projets de recherche et développement en collaboration avec LUTB) ou de solution d'information des voyageurs pour faciliter leurs déplacements au sein de l'ensemble de l'agglomération (conseils en mobilité, plateformes de co-voiturage ou de renseignements multimodales...).

En cohérence avec les objectifs du PDU, le Grand Lyon examinera quels peuvent être les leviers tarifaires au service de la mobilité et développera en lien notamment avec les communes, la politique de stationnement à l'échelle de l'agglomération.

Le « code de la rue », récemment entériné par décret ministériel, prévoit l'aménagement de chaussées à double-sens pour les cyclistes dans les zones 30 et « zones de rencontre » à vitesse limitée à 20 km/h. Nous réfléchirons à sa mise en œuvre opérationnelle avec le souci permanent d'assurer la sécurité de tous les usagers, et notamment des plus vulnérables d'entre eux.

Pour mener à bien l'ensemble de ces projets, nous piloterons les partenariats permettant de construire des solutions pertinentes à l'échelle de l'aire urbaine et en lien avec le monde de l'entreprise et les communes. Les réalisations s'appuieront notamment sur l'exploitation approfondie des capacités du système de gestion de la circulation CRITER et du dispositif Infotrafic au bénéfice de l'ensemble des modes de déplacements.

1.5 Maintenir en état le réseau, prendre en compte les obligations réglementaires (notamment dans le domaine de la sécurité des déplacements)

Le Grand Lyon poursuivra la mise en œuvre des politiques d'entretien de son patrimoine en recherchant de manière systématique des gains d'efficacité notamment dans les domaines suivants : chaussées, ouvrages d'art, tunnels, jalonnement, feux de signalisation...

Dans tous ces domaines, les éléments d'état de santé des patrimoines permettront d'anticiper les réservations de moyens, de définir les niveaux de sécurité, de qualité et de formuler des objectifs à retenir pour chaque politique.

Le projet de rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse, ne bénéficiera pas seulement à la sécurité des automobilistes utilisant l'ouvrage, mais aussi aux usagers des transports collectifs et aux cyclistes, puisque que le nouveau tube qui sera créé leur sera réservé.

1.6 Offrir une mobilité facilitée pour tous

Les déplacements sont au cœur du maintien du lien social pour un nombre croissant d'habitants de l'agglomération et en particulier pour les handicapés et les personnes âgées.

L'enjeu de l'accessibilité est donc au cœur de la capacité des habitants à exercer leur citoyenneté et à conserver leur autonomie. En prenant en compte l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements, la politique de proximité préserve durablement la sécurité et l'humanité de la métropole.

Nous mettrons en œuvre les actions qui nous permettront de répondre à ces objectifs : la réalisation d'un plan intercommunal et la mise en place d'une commission intercommunale d'accessibilité, la réalisation de l'ensemble des programmes d'aménagements permettant d'améliorer l'accès au réseau de TC (PAV), les aménagements de proximité négociés avec les maires et concourant à la qualité et à la sécurité des cheminements (abaissements de trottoirs, traversées sécurisées...).

2 Maîtriser l'étalement urbain, Valoriser les espaces naturels et agricoles

Notre ambition est de construire un nouveau modèle de développement urbain, équilibré et pérenne.

Les documents de planification en cours, le SCOT de l'agglomération urbaine et l'ensemble des SCOT de l'aire métropolitaine, intègrent fortement cette vision. Ils prônent collectivement un développement structuré par des pôles urbains existants, des réseaux de transports collectifs et un réseau d'espaces naturels, agricoles et paysagers formant une armature bleue (les fleuves) et verte.

2.1 Conjuguer reconquête urbaine et nature en ville

La maîtrise de l'étalement urbain se fera d'abord par la reconquête et la valorisation de l'espace urbain existant. C'est pourquoi, nous voulons que cette reconquête se fasse en réaffirmant la place de la nature dans la ville, en offrant des espaces de respiration, en accueillant et en préservant la biodiversité en son sein, au travers des parcs et des espaces verts, des jardins collectifs, des plantations d'alignement, du traitement des berges des fleuves ou de l'aménagement des boulevards urbains, de la qualité des espaces publics et privés dans les programmes de logements

Des aménagements emblématiques sont d'ores et déjà prévus, en cours ou en projet, comme l'Anneau Bleu, dans lequel s'inscrit le Parc de Miribel-Jonage, la transformation de Sergent Blandan, etc.

Après l'aménagement des Berges du Rhône, les Rives de Saône est un élément symbolique des retrouvailles entre l'agglomération et le fleuve. Courant de la Confluence à Genay, ce vaste projet d'aménagement va réaffirmer la place de la Saône au cœur de l'identité « grand-lyonnaise », et tisser une continuité lisible et cohérente entre tous les territoires qui la bordent, soit 14 communes et 5 arrondissements sur 50 km de rives.

Ainsi, avec les Rives de Saône, la rivière retrouvera toute sa place dans la trame bleue d'agglomération.

Par ailleurs, nous souhaitons que l'ensemble des espaces constitutifs de l'armature verte de l'agglomération puisse être accessible aux Grands Lyonnais, en favorisant des continuités, en les reliant par des itinéraires faciles en modes doux, mais aussi en facilitant la circulation à l'intérieur même de ces espaces, y compris dans les espaces agricoles périurbains.

2.2 Valoriser les espaces naturels et agricoles

Le nécessaire et indispensable développement de l'agglomération se fera avec la volonté de respecter et promouvoir le site exceptionnel dans lequel elle s'intègre et la richesse de notre patrimoine naturel.

La qualité du cadre de vie du Grand Lyon est due en grande partie à la variété de ses paysages, à l'équilibre entre espaces bâtis et espaces naturels, agricoles et forestiers. C'est pourquoi nous allons continuer nos efforts de gestion et de valorisation de cette richesse par la poursuite des projets nature qui, dans un cadre partenarial avec les communes et le Département, permettent à la fois d'administrer ses espaces et de les ouvrir pour des loisirs nature de proximité. Au-delà, la question du maintien, voire de la restauration des paysages et des points de vue est à intégrer dans l'ensemble des actions de gestion et d'aménagement de l'agglomération.

Les exploitations agricoles sont essentielles pour les fonctions économiques qu'elles assument, pour un approvisionnement de proximité, ainsi que pour l'entretien des espaces naturels. C'est pourquoi le Grand Lyon poursuivra ses partenariats avec la profession agricole, permettant ainsi d'accompagner le renouvellement des exploitations et leurs évolutions.

3. Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires

3.1 Mettre en œuvre le plan d'actions stratégique 2007-2017

La gestion des déchets et de la propreté des espaces s'inscrit pleinement dans une dynamique transversale de développement durable détaillée dans l'Agenda 21 adopté par le Grand Lyon. Cette gestion durable des déchets suppose une vision prospective, qui nous a conduits à adopter le 12 décembre 2007 un plan d'actions stratégiques de la gestion des déchets pour la période 2007-2017.

Ce plan intègre cinq orientations majeures : la réduction des déchets à la source, la diminution de l'enfouissement, la limitation de l'incinération, l'augmentation de la valorisation matière, et la maîtrise des coûts.

Les 6 objectifs du plan 2007-2017:

1. Agir sur le gisement par la promotion des actions de réduction à la source afin de limiter la quantité de déchets à collecter et à traiter.
2. Étudier le périmètre et le mode de financement du service de gestion des déchets.
3. Optimiser la collecte sélective, améliorer la collecte du verre, par le développement des déchèteries et des silos, valoriser les déchets issus des déchèteries et du nettoyage et encourager le compostage individuel. Le but est d'accroître la valorisation matière au détriment de l'incinération et de l'enfouissement.
4. Adapter le service aux besoins et situations nouvelles en ajustant les fréquences de collecte au type d'habitat et en étudiant de nouveaux modes de collecte.
5. Optimiser le fonctionnement des installations de traitement des déchets : un pilotage fin des flux associé à une optimisation des capacités d'incinération, ainsi qu'une collaboration avec les territoires voisins permettra de diminuer l'enfouissement.
6. Anticiper sur les futurs moyens de traitement par l'étude de l'évolution des volumes de déchets, le développement de projets de recherche et développement sur de nouveaux modes de traitement, l'étude du devenir des usines d'incinération et la recherche de sites de stockage de déchets ultimes.

Dans le cadre des actions programmées dans le plan 2007 - 2017, trois sujets centraux sont au cœur de ce mandat. :

- la mise en place de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets des entreprises et autres collectivités,
- la mise en place d'une part incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères favorisant l'amélioration de la qualité de la collecte sélective, en lien avec les conclusions du Grenelle de l'environnement,
- la définition du futur système de traitement des déchets du Grand Lyon à l'horizon 2020, les deux usines d'incinération étant à plus de la moitié de leur vie.

Dans la continuité du groupe « stratégie déchets », les décisions à prendre sur les trois sujets donneront lieu à une large concertation auprès de tous les groupes politiques, avec pour objectif la recherche du plus large consensus.

3.2 Développer une approche globalisée de la propreté, dans une logique de résultat et de partenariat.

Le service public du nettoyage doit prendre en compte les évolutions du fonctionnement urbain, des modes de vie de nos concitoyens, ainsi que des objectifs de l'Agenda 21.

Le maintien de la propreté des espaces dépend de plusieurs facteurs, aussi bien de la complexité des espaces à entretenir, de leur fréquentation, de la nature de leurs usages, des saisons, que de l'appréciation individuelle ou collective d'ensemble.

C'est pourquoi, de nouveaux critères d'évaluation de la qualité de la propreté seront définis à partir de l'attente des usagers des espaces publics et des élus. Ils permettront de mettre en place une organisation adaptée aux situations, tout en étant financièrement acceptable.

Les enjeux pour les années à venir sont de trois ordres :

- améliorer l'efficacité du travail de la régie, par le développement d'une démarche de responsabilisation, d'évaluation, et d'adaptabilité, tout en maîtrisant les coûts,
- mettre en place un traitement approprié aux espaces complexes, à l'image des Berges du Rhône, avec un responsable unique identifié,
- contractualiser le niveau de propreté attendu entre le Grand Lyon et les communes, et mettre en place une évaluation régulière du résultat.

Si ces axes de progrès, déjà initiés, passent par l'évolution du management de terrain et par l'acquisition de nouveaux matériels, l'évolution du nettoyage s'établira selon trois axes :

Différencier et adapter l'offre aux sites

Les récentes évolutions du service ont démontré que la performance du travail de nettoyage réside dans une utilisation conjointe des moyens manuels et mécanisés, en passant d'une logique de moyens à une logique de résultat attendu. De plus, la complémentarité « régie-entreprise » a démontré toute son efficacité et devra être encore développée.

Promouvoir une responsabilité partagée du nettoyage entre les différents acteurs

La propreté implique une responsabilité partagée entre les services du Grand Lyon, les mairies et les habitants.

Cette « coresponsabilité » sera mise en place d'une part en œuvrant pour l'évolution des comportements de nos concitoyens, par la communication et l'éducation, et d'autre part en élaborant avec les maires et conseillers communautaires un nouveau plan de propreté adapté à leur territoire. Celui-ci sera élaboré dans le cadre d'un contrat de coresponsabilité passé entre le Grand Lyon, les maires d'arrondissement de Lyon, Villeurbanne, et les conférences des maires pour définir et contrôler le niveau de qualité de la propreté. Ces contrats incluront les démarches engagées par la mission animalité urbaine.

Développer le lien entre la politique de gestion des déchets et du nettoyage, et leur impact sur la santé et l'environnement

Dans le cadre de la délégation « bien être dans la ville », les impacts de nos politiques de gestion des déchets et de nettoyage sur la santé et l'environnement seront approfondis. Quatre éléments feront particulièrement l'objet d'attention l'air, le bruit, l'eau et l'alimentation.

Des actions sont d'ores et déjà programmées :

- La limitation de l'usage des herbicides dans ses missions de désherbage des voiries, et le développement de méthodes alternatives au désherbage chimique.
- L'évolution du fauchage vers un fauchage raisonné, en vue de préserver la faune et la flore
- La limitation des consommations d'eau pour les opérations de nettoyage
- La limitation de l'usage du sel pour les opérations de déneigement.
- La limitation du bruit et des pollutions par le développement d'un parc de véhicules électriques spécialisés.

L'évolution de l'empreinte écologique devra être mesurée et suivie régulièrement.

4. Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme

A l'ère industrielle et suite au développement démographique de la ville de Lyon, le fleuve a pris une dimension indispensable pour l'essor économique de la région. Mais l'activité humaine et économique a influencé ce cycle en produisant des infrastructures artificielles, en émettant des pollutions de natures diverses, en prélevant de la ressource en eau et en aménageant le territoire. Les évolutions climatiques, les besoins de la société et les comportements individuels rendent encore plus complexe et nécessaire une gestion raisonnée de l'eau.

Les intérêts de l'agglomération, notamment pour garantir un bon état de ses cours d'eau et l'alimentation en eau potable de sa population, sont plus que jamais dépendants du bon fonctionnement des ruisseaux et de la qualité des nappes, ainsi que du cours du Rhône et de la Saône à l'amont du territoire.

La réglementation européenne sur l'eau rappelle que des milieux aquatiques en bon état sont les meilleurs garants pour une ressource en eau de qualité et qu'un écosystème équilibré permet de répondre de façon durable aux besoins des divers usages de l'eau.

La Communauté urbaine souhaite s'investir davantage dans l'animation d'une plus large gouvernance des ressources en eau avec le Conseil Général du Rhône, la Région ainsi qu'avec les syndicats mixtes partenaires voisins.

4.1 Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau pour tous les usages

Ce premier axe d'intervention implique une gestion durable plus active des espaces naturels. Il s'agit de préserver les lits des ruisseaux et les nappes associées, les zones humides et les ripisylves correspondantes, la biodiversité, tout en menant des actions plus en amont sur les ruissellements agricoles et l'équilibre qualitatif et quantitatif des apports des bassins versants.

Après le ruisseau du Ravin pour lequel le risque inondation est en cours de traitement, l'Yzeron, la Mouche, la Rize, les Torrières, les Planches, etc., devront faire l'objet d'une attention particulière pour préserver et redévelopper leurs fonctions naturelles.

Le Grand Lyon pourra en assurer la maîtrise d'ouvrage si la compétence en matière de ruissellement est transférée lors de ce mandat.

Nous continuerons à participer à une gouvernance qui nous paraît nécessaire d'augmenter, d'une part pour soutenir et pérenniser les structures de gestion territoriales telles que les contrats de rivière et le SAGE de l'est Lyonnais et, d'autre part, pour développer une gestion intégrée sur des territoires tels que le Rhône en amont de l'agglomération ou l'île de Miribel-Jonage.

Conformément à la directive européenne sur l'eau, le Grand Lyon s'engage, dans sa politique d'aménagement et de développement du territoire, à préserver les fonctions et les états des milieux classés en bon état écologique, à ne pas accentuer les perturbations en milieu en mauvais état et à conserver l'intégrité des zones stratégiques pour une alimentation en eau de qualité.

4.2 Garantir l'alimentation en eau potable de la population du Grand Lyon

Étant donnée la provenance unique de notre ressource en eau souterraine (la nappe alluviale du Rhône), celle-ci est vulnérable.

C'est pourquoi, nous pérenniserons le captage principal de Crépieux-Charmy d'une part au regard des évolutions naturelles du fleuve et de ses îles et d'autre part face aux pressions de l'aménagement urbain et du développement économique.

Un enjeu majeur du mandat est de faire aboutir la révision de la Déclaration d'Utilité Publique du captage, d'adapter les documents réglementaires de protection et d'engager une politique de suivi et de reconquête des activités potentiellement polluantes dans les périmètres de protection rapprochée. L'indice d'avancement de protection visé est de 60% minimum à l'échéance du mandat.

Le système d'alimentation en eau potable de l'agglomération a été réalisé sur des décennies et représente une valeur importante. Une politique de sa gestion patrimoniale (en lien avec la recherche scientifique) s'avère nécessaire sur le long terme. Le renouvellement des conduites de grandes sections est un axe prioritaire avec un objectif budgétaire et opérationnel permettant, après un diagnostic fin, un taux de renouvellement de l'ordre de 0.5 % par an.

Il est à noter que trois communes (Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny et Solaize) ne sont pas encore connectées au système d'alimentation en eau du Grand Lyon pour des raisons historiques. Il conviendra de poursuivre une réflexion globale à ce sujet en y intégrant la complexité des données financières et opérationnelles.

4.3 Lutter contre les pollutions de toute nature

Nous améliorerons la performance du système d'assainissement en procédant à sa mise en conformité et au maintien de celui-ci dans la réglementation sur le traitement des eaux.

Les stations d'épuration à Saint-Fons et à Neuville-sur-Saône visent un niveau de performance supérieur à l'actuel. Les stations nouvelles à Villeurbanne « la Feyssine » et à Genay viendront compléter le dispositif épuratoire actuel.

Le système unitaire qui constitue la grande majorité du réseau d'assainissement du centre urbain dense fera l'objet d'actions locales afin de mieux s'adapter aux conditions de temps de pluie et de crues. Après les secteurs de Lyon confluence, Décines-Charpieu et de Villeurbanne Est, ceux de Genay, Fleurieu et de Neuville s/Saône, ceux de Solaize, Vernaison et Irigny, feront l'objet d'une attention particulière.

La mise en place d'une politique de gestion patrimoniale du système d'assainissement nécessite la constitution d'un outil spécifique d'évaluation de son « état de santé », une formation des agents spécifique sera menée, en accompagnement des réhabilitations structurelles indispensables.

Si la majorité des pollutions domestiques sont à ce jour maîtrisées, certaines pollutions sont encore à traiter et si possible à réduire dès la source de leur production. Il s'agit plus particulièrement de déchets dangereux en provenance des ménages, de toxiques industriels, de pesticides et engrais agricoles. Des contrats d'actions collectives par branches d'activités seront signés avec l'Agence de l'Eau pour réduire les rejets dans les réseaux d'assainissement ou en milieu naturel.

Une meilleure performance du traitement des eaux usées entraîne une augmentation significative des sous-produits d'assainissement. La valorisation de ces produits au travers de filières pérennes est un

enjeu pour l'agglomération. Au travers d'une démarche entre les directions de l'eau et de la propreté, le Grand Lyon s'engage à mutualiser les moyens sur la gestion des déchets, notamment via des plateformes aux stations d'épuration à Pierre Bénite et à la Feyssine.

La protection de la ressource en eau nécessite d'être exemplaire en matière d'assainissement. Une attention particulière sera portée sur la qualité de la collecte, l'étanchéité des réseaux et les rejets éventuels sur ces territoires, avec des priorités accordées aux couloirs de Crépieux Charmy et du lac des eaux bleues.

4.4 Maîtriser des eaux pluviales urbaines et périurbaines

La maîtrise des eaux pluviales urbaines et périurbaines, tant sur le plan des inondations que de la qualité est lui aussi un thème essentiel dans la politique de l'eau.

Un plus grand partage de la stratégie de gestion des eaux pluviales s'avère encore nécessaire d'une part très en amont dans l'aménagement du territoire et d'autre part à des échelles plus locales afin de mieux concevoir pour mieux gérer. Un guide sera produit à cet effet et une sensibilisation sera organisée pour les acteurs opérationnels de l'agglomération et du territoire du SAGE de l'Est lyonnais.

L'utilisation des eaux pluviales, pour des usages d'arrosage d'espaces verts ou de jardins, domestiques ne nécessitant pas une eau pure ou enfin industriels, est en train de croître, poussée par un courant d'éco citoyenneté. Il conviendra, après analyse et débat, de se positionner clairement sur le principe d'une incitation ou non par le Grand Lyon de l'utilisation individuelle de l'eau de pluie.

4.5. Améliorer la connaissance, les suivis et les évaluations des impacts de l'agglomération sur l'homme et son environnement

L'amélioration de la connaissance, les suivis et les évaluations des impacts de l'agglomération sur l'homme et son environnement sont des sujets dans lesquels le Grand Lyon poursuivra son action.

La contribution à la mutualisation des savoir faire et des compétences au sein d'un pôle d'excellence lyonnais sur l'eau et la poursuite de l'ingénierie de partenariat dans le domaine de la recherche sont des axes forts pour placer l'agglomération dans une dimension européenne sur le thème de l'eau. Des actions opérationnelles avec le pôle de compétitivité Chimie Environnement AXELERA (RHODANOS) mais aussi avec le Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (GRAIE), l'Observatoire de Terrain en Hydrologie Urbaine (OTHU) et la Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR) seront poursuivies.

L'eau est un des meilleurs vecteurs pour sensibiliser nos concitoyens à l'éco-citoyenneté et à l'environnement. Le Grand Lyon, par des manifestations « grand public » telles que journées du patrimoine, l'ouverture du parcours pédagogique sur le site de la station d'épuration à Pierre Bénite, les classes d'eau et séjours découverte sur le Rhône et la Saône et les liens avec le monde associatif, contribuera à faire évoluer les comportements et à la formation d'habitants-citoyens.

4.6. Contribuer à atteindre les objectifs de l'ONU pour le développement

Au-delà de son propre territoire, le Grand Lyon contribuera à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (ONU), qui visent à réduire à 50%, en 2015, la population mondiale sans accès à

l'alimentation durable à l'eau potable et à l'assainissement. Nous nous engagerons sur cet objectif en consacrant entre 0.4 et 1% des montants de nos budgets eau et assainissement.

Nous poursuivrons notre politique de solidarité auprès des usagers les plus démunis du Grand Lyon. L'objectif est de faire en sorte que le fond de solidarité local garantisse un dispositif « zéro coupure d'eau » pour difficultés financières.

La mobilisation des savoir faire des acteurs du Grand Lyon et de « l'école lyonnaise de l'eau » renforcera les capacités des services publics des collectivités du sud. L'accompagnement et l'aide à la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage se poursuivront dans le cadre des projets déjà engagés (Liban, Madagascar) et d'autres partenariats seront développés.

Nous poursuivrons la mobilisation des financements sur la facture d'eau, qui constituent les « fonds de solidarité eau », aide à construire, en partenariat avec les fermiers, les infrastructures essentielles d'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations du sud qui en sont actuellement privées.

5. Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre

La dépendance aux énergies fossiles et non-renouvelables de notre mode de développement interpelle directement notre action. La sobriété énergétique et, son corollaire, le recours croissant à des sources d'énergies renouvelables, constituent un champ d'action publique crucial.

Cette politique publique émergente résulte de trois enjeux majeurs et déterminants pour l'avenir de l'agglomération lyonnaise :

- Anticiper le passage d'une société d'abondance énergétique à une société de rationnement, illustrée dès aujourd'hui par une augmentation exponentielle des besoins énergétiques à l'échelle mondiale et une raréfaction de certaines sources fossiles.
- Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations d'énergie, dont l'impact global sur le climat est aujourd'hui scientifiquement attesté et mondialement reconnu, tout en se prévenant également contre les émissions d'autres polluants toxiques.
- Prévenir les tensions sociales principalement liées aux poids des déplacements et au poste énergie dans le budget des ménages.

Cette thématique se situe d'ores et déjà à la croisée de plusieurs champs d'action de la Communauté urbaine :

- La construction d'une agglomération multipolaire, s'appuyant sur une offre de transports collectifs peu émetteurs de gaz à effet de serre.
- La politique locale de l'habitat, qui a fait de la qualité environnementale un point fort.
- L'appui aux pôles d'excellence consacrés aux énergies renouvelables et aux solutions propres de transport et de mobilité.
- Le développement de commerces de proximité, pour rapprocher l'offre de la demande.

Nous nous inscrivons dans un cadre national et européen marqué par les objectifs suivants :

- Revenir d'ici 2012 au niveau d'émissions de gaz à effet de serre de 1990, conformément au protocole de Kyoto auquel la France a adhéré.
- Diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 (passer à 2 tonnes de CO₂/habitant/an contre 8 aujourd'hui) conformément à la loi sur l'énergie du 13 juillet 2005.
- Diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques, ainsi qu'utiliser une énergie provenant pour 20 % de sources renouvelables en 2020, à la suite de la décision des chefs d'États réunis en Conseil européen le 9 mars 2007.

Dans cette perspective, nous nous engageons, conformément aux objectifs de notre Agenda 21, sur quatre grands objectifs :

5.1 Développer une politique de réduction des consommations d'énergie

Nous développerons une nouvelle politique d'agglomération sur la réduction des consommations d'énergie. Pour cela nous clarifierons les rôles au sein de l'agglomération, en précisant notamment le positionnement du Grand Lyon vis-à-vis de l'ensemble des acteurs concernés.

Au sein de l'agglomération lyonnaise, dans le contexte économique et environnemental actuel, les réseaux de chauffage urbain constituent un véritable enjeu de gouvernance du territoire communautaire sur les questions énergétiques.

Nous structurerons mieux le territoire en organisant l'urbanisation autour des pôles urbains les mieux équipés et les mieux desservis, entre autres, par les réseaux de chaleur. Parallèlement, nous engagerons une nécessaire réflexion lors de la programmation de nouveaux équipements et quartiers, ainsi que sur les maillages possibles entre réseaux.

De même, une harmonisation des directives des autorités concédantes, dont le Grand Lyon, et la mise en place de véritables services commerciaux chez les exploitants de réseaux de chaleur sont des points déterminants, qui nous permettront de modifier en profondeur le ressenti des clients sur ce service et d'améliorer la valorisation des réseaux de chaleur existants.

5.2 Promouvoir les énergies renouvelables

En cohérence avec les objectifs affichés par l'Union Européenne et la France, nous nous sommes engagés à couvrir la consommation énergétique du territoire à hauteur de 20% en énergie issue de sources renouvelables à l'horizon 2020.

Un diagnostic du potentiel disponible au sein du Grand Lyon a montré qu'en exploitant toutes les capacités identifiées, nous sommes en mesure de couvrir de 10 à 15% de nos consommations par les énergies renouvelables.

Parallèlement à de fortes réductions de consommations d'énergies, trois leviers d'actions seront mis en œuvre :

- La sensibilisation des habitants et acteurs du bâtiment, notamment au travers des Espaces Info Énergie de l'agglomération.
- La mobilisation des outils déjà existants, notamment à partir du réseau de chaleur de la rive gauche du Rhône (Lyon et Villeurbanne) qui valorise la combustion des déchets ménagers.
- Le développement d'outils incitatifs innovants : il s'agit notamment d'initier et d'accompagner le développement d'outils incitatifs et de structurer un réseau d'acteurs à même de pouvoir réaliser les opérations, en particulier dans le secteur du bâtiment ou sur les toitures industrielles (centrales photovoltaïques...).

5.3 Créer un effet d'entraînement à l'échelle de l'agglomération

Par la délibération du 18 décembre 2007, le Conseil communautaire a acté le principe d'élaboration d'un Plan Climat pour le Grand Lyon, en tant qu'outil de mobilisation des services et du territoire pour obtenir une diminution des émissions des gaz à effet de serre et anticiper l'adaptation de l'agglomération aux changements climatiques en cours. Le Plan Climat vient ainsi développer l'orientation « Lutter contre l'effet de serre » de l'Agenda 21 communautaire.

Les actions que nous programmerons dans le cadre du Plan Climat ont vocation à embrasser trois périmètres distincts d'action publique du Grand Lyon :

- Le périmètre interne (activités et patrimoine de la Communauté urbaine) avec un objectif d'exemplarité en diminuant ses propres consommations de 20% d'ici 2020 par une gestion optimisée de son patrimoine, des systèmes de chauffage, de climatisation, de son parc de véhicules, de ses modes de déplacement, de son parc informatique, etc.
- Le périmètre des politiques publiques, afin de généraliser et diffuser les solutions exemplaires dans une démarche partenariale.
- Le périmètre du territoire avec l'objectif de faire partager le Plan Climat à tous les acteurs pour qu'ils s'en saisissent.

Être une institution exemplaire dans la mise en œuvre des politiques

Nous intégrerons des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de maîtrise des consommations d'énergie dans l'ensemble de nos politiques. En effet, par nos compétences en matière d'habitat, d'urbanisme et d'environnement, mais aussi en tant que membre de l'autorité organisatrice des transports urbains (SYTRAL) et du syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), nous disposons de leviers d'actions significatifs.

A titre d'exemple, dans le domaine de l'habitat, la Communauté urbaine, par sa délibération du 10 septembre 2007 portant sur l'application du référentiel habitat durable à la construction de logements sociaux, a déjà concrètement acté une priorité donnée aux financements des bâtiments exemplaires en terme de maîtrise des consommations énergétiques, et par conséquent des émissions de gaz à effet de serre.

Développer un cadre partenarial à l'échelle de l'agglomération

En tant qu'acteur majeur de l'aménagement du territoire nous inviterons nos partenaires, qu'ils soient institutionnels (communes, bailleurs sociaux, hôpitaux, autorités organisatrices des transports, chambres consulaires, syndicats professionnels, etc.), privés (grands comptes, PME-PMI, etc.) ou associatifs, à se mobiliser afin que chacun se sente concerné et agisse pour atteindre ces objectifs.

5.4 S'adapter aux évolutions climatiques déjà en cours

Le changement climatique est déjà une réalité même si celle-ci ne se ressent pas encore violemment sous nos latitudes.

Parallèlement aux efforts de maîtrise et de limitation des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, afin d'anticiper les futurs bouleversements sur notre territoire liés au changement climatique, deux axes de travail seront appréhendés :

- L'amélioration des connaissances sur le contexte énergétique et climatique.
- L'adaptation des aménagements et du patrimoine communautaire.

Le travail que nous avons engagé sur le patrimoine arboré de voirie est à ce titre exemplaire. Le végétal en ville apporte une vraie réponse climatique par son action d'atténuation des pics de chaleur. Ainsi, en plus de la couverture ombragée qu'apportent les arbres sur les voiries et les espaces publics (plus de 3,4 millions de m² début 2008), il est également nécessaire de rechercher un équilibre entre ville et nature sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi, nous poursuivrons la protection et la mise en valeur des espaces naturels de l'agglomération dans les stratégies de planification urbaine (SCOT, PLU) et le développement d'une politique incitative destinée à promouvoir l'intégration du végétal dans l'architecture (végétalisation des murs et des toitures).

6- Garantir un environnement sain et prévenir les risques

Promouvoir un développement durable, c'est respecter et préserver notre environnement, mais c'est également protéger l'homme des nuisances que ses activités engendrent.

6.1. Préserver la qualité de notre l'air

La qualité de notre air est un bien précieux que nous avons le devoir de préserver. Notre action vise à mesurer les nuisances, agir contre la pollution de l'air et informer la population.

Nous poursuivrons notre travail partenarial avec le SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise), avec l'association COPARLY (Comité de Coordination pour le Contrôle de la Pollution atmosphérique en région Lyonnaise) qui surveille la qualité de l'air de l'agglomération lyonnaise et diffuse l'information et avec l'Etat pour la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère.

C'est par le biais de l'ensemble des politiques que nous menons que nous agissons pour préserver et améliorer la qualité de notre air :

- notre politique économique qui mise sur les cleantech, accompagne la mutation de la vallée de la chimie et sensibilise les industries;
- notre politique de mobilité encourageant l'usage des transports en commun et des modes doux,
- notre politique d'aménagement du territoire luttant contre l'étalement urbain, valorisant les espaces verts, agricoles et naturels,
- notre politique de propreté et de gestion des déchets visant leur réduction et leur valorisation,
- notre politique de gestion durable du cycle urbain de l'eau se fixant comme objectif d'économiser, de récupérer et de préserver la qualité et la ressource,
- notre politique énergétique visant la réduction de la consommation d'énergie et la hausse de notre utilisation d'énergies renouvelables.

C'est en agissant de manière transversale et volontariste, dans un esprit de partenariat, que nous réduirons les impacts de nos activités et que nous améliorerons la qualité de l'air que nous respirons.

6.2. Réduire les nuisances et prévenir les risques

Pour garantir le bien-être dans l'agglomération lyonnaise et réduire les nuisances, nous serons attentifs aux odeurs que l'on subit (Respiralyon) et au bruit que l'on entend (carte du bruit, résorption des points noirs liés à la circulation, travaux, enrobés...).

Nous poursuivrons également notre action avec les communes, l'État et l'ensemble des acteurs privés et publics du territoire, en direction de la prévision, de la prévention et de la protection contre les risques naturels (inondations, mouvements de terrains, effondrements), technologiques (transport des marchandises dangereuses, accidents industriels, radioactivité, rupture de barrages) et sanitaires (biologiques, canicule, pandémies).

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

PLAN DE MANDAT

2008-2014

Cahier 2 : la mobilisation des ressources

SOMMAIRE

1- Maitriser les dépenses publiques	3
1.1. Préserver nos capacités budgétaires	3
1.2. Mieux encadrer les dépenses de gestion	3
1.3. Équilibrer les investissements	3
2- Poursuivre et amplifier l'action foncière	5
2.1. Les enjeux de l'action foncière	5
2.2. Quelques repères clés du mandat 2001/2007	5
2.3. L'action foncière au service des politiques du Grand Lyon	5
3- Poursuivre une gestion interne rigoureuse	7
3.1. Miser sur les agents du Grand Lyon et moderniser la fonction « ressources humaines »	7
3.2. Responsabiliser toujours plus les directions	8
3.3. Faire de la politique d'achat un levier du développement durable	8
3.4. Recourir à bon escient à la gestion déléguée	9
3.5. Accroître la performance du système d'information du Grand Lyon	9
3.6. Rénover l'immobilier communautaire	9

1- Maitriser les dépenses publiques

Pour atteindre les objectifs du plan de mandat et réaliser les actions prévues, des ressources financières et humaines sont à mobiliser et à utiliser d'une façon efficace.

1.1. Préserver nos capacités budgétaires

Les politiques mises en œuvre par le Grand Lyon le sont dans un contexte économique et fiscal qui réduit ses marges de manœuvre :

- . l'Etat limite ses concours aux collectivités locales. Ainsi pour la Dotation Globale de Fonctionnement l'augmentation à espérer sera très probablement au maximum du niveau de l'inflation.
- . l'évolution de la taxe professionnelle est de moins en moins liée au dynamisme de l'agglomération.

Pourtant il est indispensable, pour ne pas obérer l'avenir, que le Grand Lyon conserve une bonne santé financière. Cela signifie un maintien de l'autofinancement et un endettement modéré. Pour cela, nous devons être à la fois rigoureux sur nos dépenses de fonctionnement et sélectifs dans nos investissements.

1.2. Mieux encadrer les dépenses : investissements et subventions

Les outils de gestion dont nous nous sommes dotés ces dernières années (centres de responsabilités, gestion de projets, gestion par les processus, gestion des achats...) ont donné de bons résultats. Ils doivent encore être perfectionnés (meilleure connaissance des coûts) afin de bénéficier de nécessaires gains de productivité. Chacune de nos actions, actuelles ou envisagées, doit faire l'objet d'évaluation (coût/avantage, conformité avec les objectifs du développement durable...), d'interrogation sur leur pertinence, de comparaison des diverses solutions possibles. A cet effet, un comité d'engagement des dépenses sera mis en place, ainsi qu'un observatoire des investissements selon des critères à définir collectivement.

1.3. Équilibrer les investissements

Les investissements seront classés en 4 grandes familles :

- . les investissements récurrents, permettant de maintenir nos capacités de travail et d'intervention (fonctionnement des services, équipements structurants des services urbains, programmes annuels d'entretien)
- . les investissements répondant à des obligations légales ou réglementaires (mise aux normes des grandes infrastructures (tunnels) et des installations ou aménagements communautaires)
- . les investissements d'intérêt d'agglomération, visant à renforcer l'attractivité, le développement économique et l'équilibre social de la métropole.
- . les investissements d'intérêt communal ou d'intérêt de zones, permettant de répondre aux besoins de proximité et d'assurer une diversité et un développement équilibré des territoires, gages d'attractivité.

Le montant total des investissements payés au cours du mandat pourrait-être de l'ordre de 2 milliards d'euros, sous réserve que l'autofinancement ne se dégrade pas. L'endettement pourra augmenter raisonnablement dès lors que seront respectés les ratios prudentiels : 8 années maximum d'autofinancement pour rembourser la dette et une charge liée à la dette (remboursement et intérêts) ne dépassant pas 20 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En début de mandat la situation est saine. La qualité de notre gestion doit nous permettre de répondre aux attentes des habitants dans l'exercice de nos politiques et de préparer l'avenir par des investissements d'un niveau jamais atteint.

2- Poursuivre et amplifier l'action foncière en appui des politiques publiques

2.1. Les enjeux de l'action foncière

Une politique foncière active est menée depuis de nombreuses années par le Grand Lyon. Elle a permis la réalisation des nombreux projets qui ont pu voir le jour grâce à une préparation foncière anticipée et maîtrisée.

C'est une ressource indispensable pour anticiper la maîtrise des sites stratégiques à long terme, pour mobiliser le foncier nécessaire aux infrastructures, aux projets et opérations d'aménagement, pour mettre en œuvre les politiques publiques, notamment l'habitat et le développement économique, pour préparer les grands sites d'équipements d'agglomération.

2.2. Quelques repères clés du mandat 2001/2007

Les interventions foncières se sont accélérées en 2004 pour le logement social (elles ont permis 25% de l'objectif de sa production annuelle), pour le développement économique (mise à disposition de foncier pour des produits spécifiques), pour les grands projets urbains. Au total 370 M€ d'acquisitions ont été mobilisés sur le mandat dernier.

Par ailleurs, un plan de cession ambitieux a permis de dégager 145 millions d'euros en valorisant le patrimoine communautaire.

Enfin, les outils opérationnels se sont diversifiés avec une grande majorité des transactions faites en négociation amiable ou prospection (75%), le recours à la DUP ayant été ciblé et optimisé.

Le Grand Lyon est devenu un acteur très présent et très actif sur le marché foncier (25% des transactions de foncier en 2008) ; son action est un support incontournable des projets publics et privés.

2.3. L'action foncière au service des politiques du Grand Lyon

L'action foncière au profit de l'habitat pour produire plus

L'objectif est de permettre, par l'action foncière directe du Grand Lyon, la réalisation d'une part significative des logements de « catégorie sociale » chaque année.

Cette ambition sera possible par la poursuite des outils en place qui ont avéré leur efficacité (baux de longue durée) et la mise en place de nouveaux outils d'intervention réglementaires et opérationnels.

A noter l'utilisation exemplaire du patrimoine communautaire pour le logement d'urgence.

L'action foncière un levier majeur du Schéma d'Accueil Economique

Cette action comprend deux volets :

- maîtriser du foncier pour assurer la pérennité des entreprises de l'agglomération sur le territoire communautaire, pour permettre la réalisation de produits spécifiques rendus possibles uniquement grâce à l'apport du foncier, pour éviter la banalisation des pôles d'excellence en maîtrisant directement une partie de l'offre et pour disposer en permanence de grands tènements fonciers disponibles.
- accompagner la 2eme phase de la requalification des zones industrielles par la reconquête des friches industrielles et faciliter leur reconversion qualitative.

L'action foncière en amont des projets urbains et d'infrastructures

Au-delà de la réalisation des projets eux-mêmes, nous devons formaliser les mesures que le Grand Lyon pourrait développer par anticipation pour bénéficier de l'impact des projets sur un périmètre plus large (mesures foncières mais aussi réglementaires).

En contrepartie, les investissements fonciers seront anticipés et concentrés sur les projets programmés ou sur des politiques publiques identifiées, afin d'éviter une dispersion ayant pour conséquence un portage patrimonial coûteux pour la collectivité.

L'action foncière à long terme

Pour cela nous devons accentuer l'effort pour constituer des réserves foncières à long terme en captant les opportunités sur les sites stratégiques identifiés dans le SCOT (Centre Est, Espace Interdépartemental autour de Saint Exupéry, Vallée de la Chimie).

L'action foncière pour la valorisation des espaces naturels et agricoles

Elle consiste à accompagner la stratégie développée par le Grand Lyon, en partenariat avec le Conseil Général du Rhône et la SAFER, visant à garantir la pérennité des entités agricoles. Elle pourrait se développer dans l'avenir pour favoriser le maillage des espaces naturels et paysagers.

La valorisation du patrimoine

Elle passe par la poursuite du plan de cession pour soutenir l'activité et orienter les programmes sur les axes politiques prioritaires.

Il conviendra d'affiner la qualification du patrimoine communautaire pour optimiser son utilisation voire sa valorisation dans le cadre du plan de cession.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'action foncière est bien une ressource aux services des politiques publiques. Les moyens consacrés devront être calibrés en fonction des priorités retenues dans le cadre des axes politiques.

3- Poursuivre une gestion interne rigoureuse

Les politiques publiques et l'exécution du service public dans l'agglomération supposent des ressources et une logistique adaptées. L'organisation communautaire doit s'adapter à la limitation attendue des ressources de l'État. Elle doit aussi prendre en compte les défis actuels les plus importants comme la lutte contre le changement climatique, le coût plus élevé de l'énergie. -Notre organisation doit être exemplaire.

3.1. Miser sur les agents du Grand Lyon et moderniser la fonction « ressources humaines »

Les hommes et les femmes qui travaillent au Grand Lyon sont des acteurs essentiels pour développer les projets d'agglomération, pour mettre en œuvre les politiques publiques et offrir des services adaptés aux attentes des populations et des entreprises. Attachés au service public et au service des publics, ils ont participé activement depuis 40 ans à la montée en puissance du Grand Lyon dans un contexte qui n'a cessé de se complexifier.

Le Grand Lyon doit continuer à évoluer pour faire face aux mutations que connaissent les grandes villes et aux difficultés que rencontrent nos concitoyens. Ceci implique une évolution des métiers et des compétences de ses collaborateurs et une modernisation de la gestion des ressources humaines.

L'adaptation des services aux attentes des habitants et des entreprises passe par une mobilisation de tous afin de maîtriser les coûts, tout en assurant le résultat attendu. Cela peut se faire en renforçant la formation, l'initiative, la responsabilité, la conduite de projet.

La fonction « ressources humaines » poursuivra son engagement dans une gestion durable du capital humain. La politique et les instruments de gestion des ressources humaines poursuivent le but permanent de favoriser l'atteinte des objectifs que l'organisation s'assigne tout en considérant les agents comme des sources de richesses et d'ambitions. En ce sens, il importe de :

- Construire un cadre concerté de discussion avec les partenaires sociaux.
- Faire aboutir une prévention intégrée de la santé des agents.
- Faire partager par une communication adaptée les enjeux et défis de la collectivité à l'ensemble des agents.

Le partage de la fonction « ressources humaines », enjeu fort des cinq dernières années, doit faire l'objet d'une attention constante pour poursuivre l'amélioration des prestations RH au service des directions et au service des agents, notamment en renforçant les actions de formation, d'information et de communication, mais aussi en favorisant l'adaptation des compétences et l'amélioration des parcours professionnels..

3.2. Responsabiliser toujours plus les directions

La bonne allocation des ressources de toute nature aux services pour accomplir leurs missions et mener à bien les projets du mandat suppose que soit consolidé le dialogue de gestion basé sur le principe de responsabilité. Chaque centre de responsabilité est tenu d'atteindre des objectifs découlant du plan de mandat dont le contenu et les indicateurs de mesure sont négociés chaque année. Il se voit reconnaître une plus grande autonomie dans le choix et la combinaison des ressources pour y parvenir. Il rend compte périodiquement de ses objectifs et de la consommation des moyens. Cette méthode doit permettre au Grand Lyon de fixer le niveau de qualité des prestations de l'établissement et d'y affecter les moyens nécessaires.

A ce titre, les directions seront amenées à faire valider les documents stratégiques de programmation et les règles essentielles sur l'emploi des ressources (humaines, financières, logistiques, informatiques, ...). Elles devront davantage formaliser les prestations qu'elles peuvent rendre à leurs clients internes et convenir avec eux du juste niveau de service à rendre.

3.3. Faire de la politique d'achat un levier du développement durable

Si le bon fonctionnement des services du Grand Lyon passe par la qualité de ses ressources humaines, de son système d'information et la recherche d'une bonne définition des besoins, la politique achat du mandat à venir en est un élément essentiel.

En effet, les achats doivent désormais constituer un véritable levier d'évolution de l'établissement qui y consacre en moyenne plus de 30% de ses budgets et une partie importante de ses ressources humaines.

La certification ISO 9001 obtenue en 2007 permettra ainsi de faciliter le pilotage de cette fonction essentielle en fixant des objectifs quantifiés et en suivant de près les résultats.

Concernant l'ensemble des matériaux que nous utilisons pour nos travaux et aménagements, nous veillerons à conserver un bon rapport qualité/prix dans nos commandes publiques et à recycler les matériaux usagés à chaque fois que cela est possible.

Enfin, comme lors du précédent mandat, ces objectifs devront pouvoir être discutés avec les représentants du monde économique afin de s'assurer de leur pertinence et de leur portage sur le long terme.

C'est au prix de ces engagements que le Grand Lyon pourra réaliser un plan de mandat ambitieux dans des conditions socio-économiques satisfaisantes pour l'ensemble des parties prenantes. C'est donc un changement d'état d'esprit durable en interne qui nous permettra de faire face à l'enjeu que constitue le maintien des marges de manœuvre du Grand Lyon par la contrainte maîtrisée des dépenses de fonctionnement, notamment par un recours plus limité aux différentes assistances à maîtrise d'ouvrage.

3.4. Recourir à bon escient à la gestion déléguée

C'est un mode de gestion déjà largement utilisé par la Communauté urbaine, dont elle doit assurer la constante maîtrise, en proportion des enjeux des politiques communautaires.

Pour les contrats en cours, l'action de contrôle et l'évaluation du service délégué doivent être optimisées pour parvenir à la meilleure adéquation avec les objectifs du mandat, à l'équilibre financier des prestations rendues ainsi qu'à la satisfaction continue des usagers.

Pour les activités nouvelles à développer, la délégation au service privé continuera à être une des solutions possibles pour la collectivité, dès lors qu'elle correspond à un allègement de la charge d'investissement pour la collectivité, à l'appel au savoir-faire d'opérateurs identifiés et à l'assurance de la satisfaction des bénéficiaires.

En tout état de cause, l'objectif est de maintenir, pendant le mandat, un équilibre entre régie et gestion déléguée, au mieux des intérêts du Grand Lyon et de nos concitoyens.

3.5. Accroître la performance du système d'information du Grand Lyon

L'appui du système d'information du Grand Lyon est essentiel et devient un outil de plus en plus central du pilotage et de l'adaptation du Grand Lyon au service de ses bénéficiaires internes et des politiques d'agglomération. L'enjeu majeur du système d'information est donc de maximiser sa contribution aux métiers du Grand Lyon et de développer sa valeur et sa performance, tout en garantissant sa pérennité et sa cohérence.

Le développement du système d'information se structure en conséquence autour de programmes fonctionnels fortement articulés aux politiques publiques et aux grands chantiers transversaux de modernisation.

Des axes de développement sont également identifiés pour mettre davantage le système d'information au service du Grand Lyon :

- développer le travail en commun et les outils transversaux, améliorer le pilotage et l'efficacité des services, renforcer les outils d'aide à la décision,
- poursuivre et approfondir l'ouverture vers les communes (« Grand Lyon territoire »), les partenaires (à l'image du portail économique) , les usagers (développement de GRECO) ; et proposer des outils innovants pour la concertation,
- accompagner les nouveaux usages, faciliter la mobilité et le travail sur le terrain,
- assurer la pérennité et la sécurité du système d'information, indispensables à l'exercice régulier des missions.

3.6. Rénover l'immobilier communautaire

La nécessaire prise de conscience d'un prix de l'énergie qui impactera fortement notre société doit trouver sa réponse au Grand Lyon par des mesures d'anticipation et dans une adaptation de l'organisation des directions et des services rendus. En ce qui concerne l'évolution et la rénovation du parc immobilier, la sobriété énergétique et une approche plus durable des ressources et de leur mise en œuvre devront être recherchées.

Il conviendra d'être inventif, de trouver les réponses qui nous permettent de progresser rapidement, comme la mise en place de contrats de partenariat pour réduire rapidement notre facture énergétique. Il sera nécessaire de réserver une part significative des ressources financières pour progresser dans la mise à niveau des immeubles et des biens mis à disposition sans négliger pour autant un niveau de confort acceptable pour les agents.